

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 JUIN 2015

Monsieur le Maire : La séance est ouverte. Merci de votre présence à ce conseil municipal. Merci au représentant de la presse, ainsi qu'aux personnes qui assistent à nos travaux.

Je vous propose tout d'abord les petites nouvelles habituelles de début de conseil municipal. Samedi 27 juin, ce sont les feux de la Saint-Jean aux Fiches et vous êtes cordialement invités par l'association et les Amis des Fiches ; le 28 juin, c'est « Entre Rives et Rêves », c'est « Montigny Jardins » sur le Canal ; le 5 juillet, le pique-nique au Parc ; le 7 juillet, concert de l'Harmonie sur la terrasse du Château ; le 13 juillet, fête nationale au stade du Canal à partir de 20 h 00 et à 22 h 30, c'est le spectacle « Laser et pyrotechnie ». C'est l'année des lumières et donc, on va avoir une thématique spécifique sur la lumière. Le 15 juillet, inauguration des terrains multisports Saint-Exupéry et stade Kintzig. L'invitation va vous être adressée prochainement ; le 23 août, randonnée VTT avec « La Montignienne à Vélo » rue du Haut-Rhèle au 101 ; le 5 septembre, fête de la petite enfance à la Maison de la Famille.

Nous avons aussi appris le décès du papa de Charlotte HENNEQUIN et puis aussi de Franck FESTOR. Et donc, on leur adresse toutes nos amitiés et on pense bien à eux et à toute la famille.

Et puis, puisque c'est aussi le cycle de la vie, on est heureux d'apprendre la naissance d'un petit Paul chez Sophie VILLAUME-HUBER et son époux, bien évidemment, le 17 juin dernier. Il est heureux de voir que la relève est là et c'est un petit nageur qui vient de faire son entrée dans la vie.

On vous a aussi déposé sur les tables un petit collector pour les 10 ans du Château de Courcelles.

Je voudrais excuser un certain nombre de collègues : Marie-Françoise MATHIEU qui donne pouvoir à Christian WAX, Christiane GREINER à Bernard ECKSTEIN, Yolande VON HOF à Edith FENEON, Elodie GIRAULT qui s'excuse et qui continue sa mission humanitaire, Jean-Jacques PISONI qui donne pouvoir à Michel BEGUINOT, Gaëlle ROBINOT-HUGUENIN qui donne pouvoir à Monique SARY, Franck FESTOR à Sébastien TILIGNAC et Jennifer LAMBINE à Monsieur PERRAUD.

Point n° 1 : Institutions et vie politique : désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Voilà, ceci étant dit, je vous propose de désigner, avant de commencer, le secrétaire de séance. Et je vous propose, si Hervé BROUILLET en est d'accord, d'assurer le secrétaire de la séance. Voilà, pas d'opposition ? Donc adopté.

Point n° 2 : Institutions et vie politique : approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 21 mai 2015.

Monsieur le Maire : je vous propose ensuite d'approuver le compte rendu de la dernière séance. Y a-t-il des remarques particulières à cet instant ? Je n'en ai pas eu par écrit. S'il n'y en a pas, on peut considérer qu'il est adopté. Je vous en remercie.

Point n° 3 : Communication relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) par Marc-Philippe CASALIS, chargé d'études du Pôle « projet urbain durable » de l'AGURAM (absence de transmission de document)

Monsieur le Maire : Le point n° 3 consiste à faire un débat sur le PADD. C'est, vous le savez, dans le cadre de la procédure que nous avons déjà initiée il y a quelques temps, en 2013, sur le document d'urbanisme de la commune qui est aujourd'hui, bien évidemment, encore applicable en tant que POS qui avait été approuvé en 1988, révisé en 1999 et 11 fois modifié. Ces différentes étapes ont jusque-là permis d'adapter le document aux besoins de développement et de mise en valeur du patrimoine bâti et naturel de notre ville. La procédure d'élaboration du PLU a démarré en 2013 et devrait s'achever, on l'espère, en mars 2017. Donc, nous avons délibéré en mars 2013 ici-même pour lancer la procédure, en rappelant les principales préoccupations qui guident l'élaboration de notre PLU. La ville est assistée dans cette vaste tâche, et tout au long de la procédure, par l'AGURAM, qui est représentée ce soir par Marc-Philippe CASALIS. C'est lui qui nous suit depuis le début. Une longue phase de diagnostic du territoire a constitué la première étape de cette démarche avec une volonté d'associer le plus largement possible l'ensemble des partenaires institutionnels mais bien évidemment les acteurs locaux et la population. Ce qui est très important dans le cadre de la concertation préalable. Ainsi, l'état global des lieux, du territoire, et la réflexion sur les enjeux du développement de mise en valeur et de protection ont permis de définir des orientations générales d'aménagement adaptées au territoire communal et qui sont exposées dans le PADD. Le PADD, c'est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce soir, après la présentation par Marc-Philippe CASALIS de la synthèse de l'ensemble de ces réflexions, eh bien, j'ouvrirai, si vous en êtes d'accord, le débat sur les orientations générales du PADD. Donc, je vous passe, si vous le voulez bien, le micro afin de faire un petit focus sur cette étape qui est importante dans l'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme. Allez-y, Marc-Philippe.

Monsieur CASALIS : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. J'étais venu en septembre dernier pour présenter la démarche qui allait être mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du PLU, notamment par rapport à la phase du diagnostic et de la concertation qui serait menée dans ce cadre-là, avec, pour objectif, d'aboutir à l'élaboration des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour la commune pour qu'il soit débattu ce soir, au conseil municipal.

Je vais juste vous présenter trois grands points, de façon synthétique. Juste vous rappeler les grandes étapes et la démarche de concertation qui avaient été menées en gros sur l'année 2014, jusqu'au début de l'année 2015, les principaux

éléments de diagnostic qui sont ressortis de cette phase de travail et qui ont permis de construire les orientations générales du PADD.

Alors, sur les grandes étapes et la démarche de concertation, comme le disait Monsieur le Maire à l'instant, en mars 2013, la commune a délibéré pour mettre en révision son POS en PLU. A peu près un an plus tard, la commune a réceptionné le porté à connaissance. Ce sont les éléments, les premiers éléments qui sont transmis par l'Etat, dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU. S'en est donc suivie une longue phase de diagnostic qui a débouché en janvier dernier sur la première réunion de concertation publique au Centre Culturel Marc Sangnier. Après cela, on a été dans la phase d'élaboration du PADD. Une première réunion avec les partenaires publics associés : l'Etat, Metz Métropole ou le Syndicat Mixte du SCOT, par exemple. On leur présentait le diagnostic et les premières orientations que la commune souhaitait mettre en œuvre. Et aujourd'hui, on est sur le débat sur les orientations du PADD, avec le conseil municipal.

A partir de là, on va rentrer dans une grande phase jusqu'à l'année prochaine, sur les orientations d'aménagement, le règlement et le zonage. C'est encadrer les espaces où il y a des enjeux pour le développement de Montigny, et élaborer le nouveau règlement dans le cadre du PLU. Cela va nous emmener au moins jusqu'à la moitié de l'année prochaine où il y aura une deuxième réunion de concertation publique qui sera organisée, au moins une deuxième réunion avec les partenaires publics associés. Et ensuite, il y aura l'arrêt du projet de PLU par le conseil municipal et l'approbation après une phase administrative.

Aujourd'hui, l'élaboration du projet du PLU est « contrainte » par les dispositions de la loi ALUR qui a été adoptée en mars de l'année dernière et qui, comment dire, qui impose que le PLU soit approuvé en plus tard en mars 2017, sous risque que le POS de la commune ne devienne caduque.

Au niveau de l'élaboration du diagnostic, la commune a voulu mettre en marche une phase, enfin une démarche de concertation un peu plus poussée que la moyenne, en mettant en place des ateliers thématiques participatifs qui ont été animés par un binôme d'élus à l'automne dernier. Ces quatre ateliers ont porté sur quatre grands groupements de thématiques différents : environnement, paysage et cadre de vie, démographie, habitat, économie, renouvellement urbain, patrimoine, et enfin, mobilités infrastructure et équipements. Ils se sont échelonnés entre la mi-octobre et la fin du mois de novembre de l'année dernière dans différents lieux de la commune et sur un format de travail qui a permis aux habitants de pouvoir exprimer leurs connaissances du territoire, entre autres.

En parallèle, il y a de nombreuses rencontres qui ont été organisées avec des partenaires à la fois publics et privés, comme l'Architecte des Bâtiments de France, la SNCF qui a un patrimoine conséquent sur la commune, l'Armée, et également l'Association « Montigny Entreprendre » ou encore l'Office Public de l'Habitat de la commune.

Cette phase de diagnostic a débouché sur une première réunion de concertation le 26 janvier dernier. En complément, des arbres à souhait ont été mis en place à l'Hôtel de Ville et aux services techniques municipaux en mois de février et de mars derniers pour inviter les habitants à exprimer leurs souhaits dans le cadre de l'avenir

de la commune. A ce titre-là, il y a plus de 70 remarques qui ont été formulées. En complément, il y a une exposition publique sur le contenu du dossier du PLU et les principaux éléments de diagnostic qui ont été présentés, pareil, en mairie et aux services techniques sur les mois de mars/avril et mai derniers.

Les premières orientations du PADD ont été présentées aux partenaires publics associés au début du mois de mai. Ces derniers ont émis plusieurs remarques sur ces orientations. Et enfin, le projet a également été partagé avec les membres de la commission « urbanisme » de la commune, courant mai dernier.

Au niveau des principaux éléments de diagnostic, je vais essayer de brosser rapidement le diagnostic sur la commune, sachant que c'est une commune assez conséquente avec plus de 20 000 habitants. Mais je vais quand même essayer de vous faire partager les grands points.

Montigny-lès-Metz est une commune qui est inscrite dans le grand paysage de l'agglomération messine, avec un lien direct avec le cœur de l'agglomération. Des perspectives sur les grands éléments structurant le paysage de l'agglomération, notamment le Mont-Saint-Quentin et les Côtes de Moselle. Et c'est aussi un espace de transition entre la Moselle et la Seille. Il y a trois grandes entités qui composent la commune : au nord, la vallée de la Seille qui a gardé une vocation naturelle ou semi-naturelle, ce qu'on appelle le plateau central urbanisé et la vallée de la Seille quand on descend vers Metz Magny. Cela eut été l'occasion de faire une vue en coupe de la commune pour représenter cette fameuse « transition » avec l'espace des ateliers SNCF qui constitue une sorte de rotule, une espèce de transition entre Montigny-haut et Montigny-bas. Je pense que tout le monde le connaît et le pratique sans doute chaque jour.

Au niveau des milieux naturels et semi-naturels, il y a différents milieux aquatiques sur Montigny : la Moselle, le Bras Mort, le Canal, la Seille et les plans d'eau qui se situent donc au nord du territoire de la commune. Au niveau des milieux terrestres, il y a différents boisement qui sont assez modestes, il faut bien le dire, quelques bosquets, les espaces agricoles qui sont au sud de la commune et des jardins familiaux.

Une des spécificités de Montigny, c'est qu'elle dispose d'un certain patrimoine lié à la nature en ville, comme des espaces verts et des jardins publics assez conséquents, comme le parc du Château de Courcelles ou le Jardin Botanique, des cœurs d'îlots végétalisés, notamment au niveau du secteur des Friches, par exemple, des espaces qu'on appelait « interstitiels » où la végétation spontanée s'est développée. Ce sont un peu les talus SNCF qui permettent d'avoir des sortes de petites coulées vertes au sein de la commune et les alignements d'arbres remarquables, notamment au niveau des emprises militaires. Cela aboutit à une carte de synthèse où on a représenté ces différents milieux présents sur la commune.

Au niveau des risques et des nuisances, Montigny est concernée par ces points-là notamment au niveau des nuisances sonores avec la présence de l'A31, des voies ferrées et aussi des flux de transit sur les rues Franiatte et de Pont-à-Mousson.

Au niveau des risques naturels, Montigny est concernée par les risques d'inondation de la Moselle. Il y a un plan de prévention des risques spécifiques qui a été élaboré pour cela. Elle est également concernée par les inondations de la Seille pour

laquelle il y a également un plan de prévention qui existe. Sur ma diapositive, c'est mentionné juste à la place, mais il y a aussi un plan. Les risques technologiques liés au transport de matières dangereuses, notamment sur l'A31 et les voies ferrées et la présence de sites potentiellement pollués d'anciens jardins familiaux, la déchèterie mais aussi au niveau des ateliers SNCF.

Au niveau des continuités écologiques, ce qu'il faut savoir c'est qu'aujourd'hui, avec le SCOTAM qui a été approuvé en fin d'année dernière, il y a de grandes orientations en terme de continuité écologique qui ont été définies. Le PLU de la commune devra absolument en tenir compte à l'avenir. Sur Montigny, les principaux points qui sont identifiés, c'est la ripisylve sur la Moselle. Ce sont en fait les berges de la Moselle et la prairie de la Seille au niveau du secteur limitrophe avec Magny.

En parallèle, la commune est libre d'identifier elle-même ses propres continuités écologiques au niveau local. Certaines d'entre elles ont été identifiées : les franges végétalisées de certaines emprises ferroviaires, j'en parlais tout à l'heure, l'ancienne voie ferrée Metz-Château-Salins, des alignements d'arbres remarquables et aussi les abords du Canal de Jouy qui sont arborés. Voilà quelques photos pour représenter les grands points que je viens de développer. La vallée de la Seille avec les buttes témoins au fond. Ici, on retrouve les prairies au niveau de la vallée de la Seille et enfin, les talus ferroviaires et la coupure ferroviaire au niveau du pont Saint-Ladre.

Il y a une synthèse et des enjeux qui ont été élaborés pour chaque grande thématique. Je ne vais pas trop m'appesantir dessus parce que cela risque d'être un petit peu long. Elles sont présentes sur le document.

Au niveau démographique, la population de Montigny est en baisse, en repli. Environ 4 % entre 1999 et 2011 alors que sur la même période, le nombre de résidences principales a augmenté de 6 %. Ce repli démographique s'observe sur l'ensemble des quartiers de la commune. Mais le fait que la population ait baissé alors que le nombre de résidences principales a augmenté, cela témoigne du fait que les besoins qui sont générés par la décohabitation des ménages, du fait que la taille des ménages se réduise d'année en année, principalement liée aux séparations ou autre, montre que malgré le fait que la commune produise des logements, elle n'arrive pas à combler les besoins qui sont créés juste par cela en dehors du solde migratoire.

Enfin, le vieillissement de la population pourrait s'accroître dans les prochaines années, notamment sur le secteur de Montigny-bas. Nous avons fait des cartes de synthèse pour illustrer cela. Par exemple, sur le secteur Blory-Vacons, il y a eu une progression de 6 % des résidences principales et la hausse de la population est plus faible. Elle était inférieure à 5 %.

Ici, sur le vieillissement de la population, juste pour voir que les quartiers les plus vieillissants de la commune sont situés au niveau de la Vacquinière-Botanique et du centre-ville, où par exemple, entre 1999 et 2011, la part de population de plus de 60 ans a augmenté de 22 % sur le secteur du centre-ville, ce qui est assez significatif.

Au niveau de l'habitat du marché immobilier, la commune comporte principalement des logements collectifs. C'est lié au fait que c'est une commune urbaine. On a remarqué une absence parfois significative de petits logements

notamment dans les secteurs sud de la commune où le parc social est le plus implanté, près des $\frac{3}{4}$ des logements sociaux sur Montigny sont implantés à Montigny-haut.

Les programmes immobiliers qui seront projetés risqueraient de conforter un petit peu les déséquilibres géographiques qu'on a pu observer notamment sur la part du logement social sur les différents quartiers de la commune. Et enfin, la vacance a progressé de façon assez significative entre 1999 et 2010. Elle représente près de 8 % du parc des résidences principales de la commune.

Au niveau économique, le profil économique, socio-professionnel pardon, des ménages de Montigny est dans la moyenne de l'agglomération. Mais il y a des différences assez significatives entre les différents quartiers, entre Montigny-haut et Montigny-bas, notamment. Le secteur public est prédominant au niveau des activités. Un emploi sur deux se situe dans l'administration, l'enseignement ou la santé. Ce qu'on a remarqué, c'est que la base économique de la commune est assez peu diversifiée au final. Cette absence de diversification se traduit par le fait qu'au niveau de l'emploi, la crise de 2008 a eu un impact plus fort sur la ville de Montigny que sur l'agglomération en général. Enfin, une des caractéristiques de la commune, c'est que le commerce de proximité tient une place prépondérante au niveau de l'offre commerciale et qu'il y a une dizaine de pôles commerciaux présents, à la fois sur Montigny-haut et sur Montigny-bas constituant environ 400 commerces répartis sur la commune, ce qui est assez conséquent.

On avait fait une carte pour illustrer ces différents pôles en montrant qu'il y avait un certain nombre d'entre eux qui avaient plutôt gagné des commerces et d'autres, qui en avaient perdu entre 2000 et 2013. Mais, en gros, la somme de ces évolutions aboutit à une stabilité sur la commune. Je vais passer également cette synthèse.

Au niveau des transports, la commune est traversée par de grandes infrastructures, notamment l'A 31 et les voies ferrées et aussi par des axes de circulation majeurs de transit entre le centre et la périphérie de l'agglomération sur les rue Franiatte et de Pont-à-Mousson. On pourrait également citer la rue du Canal ou aussi le Chemin de Blory qui est peut-être moins explicite. Ce sont quand même des flux qui sont assez importants. Les ponts et tunnels qui permettent de traverser le faisceau ferroviaire sont peu nombreux. Ils occasionnent un peu des effets d'entonnoirs notamment aux heures de pointe. Et enfin, il n'y a pas de liaisons structurantes entre Montigny-haut et Montigny-bas. On avait fait une carte pour montrer la hiérarchisation du réseau viaire sur la commune avec l'A 31, la rue de Pont-à-Mousson et la rue Franiatte, et pour ressortir car il n'y avait pas d'axes structurants entre les deux Montigny.

Au niveau des migrations « domicile-travail », la commune, comment dire ... Il y a plus d'actifs à Montigny qui vont travailler en dehors de la commune que d'actifs qui viennent y travailler. Les actifs montigniens ont plutôt tendance à utiliser leur voiture, malgré le fait que l'offre des transports en commun soit conséquente sur la commune. Il y a en effet trois lignes structurantes sur le réseau : le Met qui traverse Montigny et l'ensemble des secteurs de la commune se situe à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus.

Au niveau des mobilités, il s'avère que l'échelle de la commune est plutôt « propice » aux modes de déplacement doux, dans le sens où en 15 minutes de vélo, on est en mesure de rejoindre quasiment la totalité du territoire communal si on part du Pont Saint-Ladre. Et en étant à pied, entre Montigny-haut et Montigny-bas, on a essayé de se positionner au centre de ces deux quartiers, en 15 minutes, on est en mesure de couvrir l'ensemble de ces espaces-là. Ce sont évidemment des mesures théoriques. Cela dépend de la vitesse de chacun.

Il y a eu des efforts qui ont été menés par la commune pour développer et sécuriser le réseau cyclable ces dernières années au sein de la commune mais également vers les communes limitrophes. Et l'essentiel de l'offre en stationnement est proposé directement sur l'espace public bien qu'il y ait quand même un certain nombre d'espaces en ouvrage ou encadrés, mais cela provoque des points noirs par endroit sur la commune. Voilà la petite carte juste pour illustrer rapidement la possibilité, en 10 à 15 minutes de marche à pied, de couvrir une partie du territoire.

Au niveau du patrimoine architectural et bâti, Montigny dispose d'un certain nombre d'éléments remarquables. A la fois des édifices spécifiques comme le Château de Courcelles, l'église Saint-Joseph ou l'ensemble scolaire Jean XXIII. Mais aussi des ensemble bâtis homogènes par rapport à certains quartiers de la commune qui présentent une certaine cohérence architecturale, notamment au niveau du quartier de la Vacquinière, ou encore le secteur Franiatte, au niveau des rues de la Prévôté, ou encore la rue du Gibet, par exemple.

Un point qui est important, c'est que la ZPPAUP qui est actuellement en vigueur au niveau du Château de Courcelles, a vocation à évoluer en AVAP à terme avec une nouvelle disposition pour encadrer le patrimoine qui a été élaboré par l'Etat. Voilà les différents exemples de patrimoine sur la commune. Ici, au niveau de la rue du Génie, par exemple.

Autre point important sur les têtes de développement de la commune. Aujourd'hui, dans le cadre du POS, il reste 50 hectares environ de zones à urbaniser qui sont situées au sud de la commune, en gros vers le secteur de la Seille, au sud du Chemin de Blory. En parallèle, chacun le sait sans doute, le potentiel de renouvellement urbain de la commune est assez conséquent avec la libération des sites militaires, dont le quartier Lizé et la caserne Reymond. On a également identifié, dans le cadre du diagnostic, la possible reconversion de l'ancienne chocolaterie KOENIG qui se situe au niveau du Chemin de Blory. Et enfin, il y a la libération à terme des ateliers SNCF qui représentent un volume assez conséquent, 15 hectares.

Donc, le potentiel de renouvellement sur la commune, juste pour les sites de reconversion, a été évalué à environ 30 hectares sur Montigny, ce qui est non négligeable.

Voilà pour situer ces espaces. Ici en vert, on retrouve les zones à urbaniser qui sont encore disponibles dans le cadre du POS, qui représentent environ 50 hectares. Et cette carte-là présente les différents sites de renouvellement identifiés sur la commune. On retrouve ici le quartier Lizé, ici, la caserne Reymond, la chocolaterie dont je parlais à l'instant. Ici, une petite friche qui a vocation à accueillir un parc public et enfin, les ateliers SNCF.

Au niveau des orientations générales du PADD, suite aux différents éléments de diagnostic que je viens de vous présenter, la commune s'est appuyée sur ces différents points pour pouvoir construire son projet d'aménagement et de développement durable.

Avant de vous présenter les orientations, juste vous dire ce qu'est le PADD ? Le PADD, c'est un petit peu la pièce centrale des dossiers de PLU. Il exprime les orientations et les choix retenus par les élus pour le développement de Montigny. Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements et d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en état des continuités écologiques, d'habitat, de transport, de développement économique et d'équipement commercial. A travers ces différents points, on voit que le PADD a vocation à être plutôt transversal et à s'intéresser aux différents points de développement qui concernent Montigny, à la fois en terme d'urbanisation, pour faire simple, de construction mais aussi, et là, ce sont des dispositions qui ont été rendues possibles par les lois Grenelles, de préservation des espaces écologiques ou de biodiversité. Enfin, un point important qui a été introduit par la loi ALUR : le PADD doit fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain. Aujourd'hui, les orientations nationales visent à favoriser la densité des tissus urbains et à limiter la consommation d'espaces, donc le PLU de la commune de Montigny doit tenir compte de ces orientations.

Alors, au niveau des orientations générales, elles ont été structurées autour de deux grands axes et définies en cinq orientations. Le premier grand axe consiste à conforter le rayonnement et l'attractivité de la commune au sein de l'agglomération messine. Donc, il y a trois orientations qui précisent cet axe-là : maintenir et diversifier les activités à fort rayonnement, promouvoir les mobilités durables, protéger et valoriser les patrimoines naturels et bâtis. Autres axes à l'axe 2 : améliorer la cohésion sociale et territoriale sur la commune, conforter durablement la mixité sociale et urbaine et promouvoir la vie de proximité.

A travers ces orientations, l'objectif était à la fois de pouvoir répondre aux enjeux de développement qui concernent « la place de Montigny au sein de l'agglomération messine », sachant que dans le cadre du SCOTAM, et toujours dans ce souci de compatibilité entre les orientations du SCOT et le PLU de la commune, Montigny est identifiée comme étant un pôle urbain d'équilibre au sein de l'agglomération, c'est dire que la commune participe activement à la dynamique métropolitaine de l'agglomération messine. Donc, ce premier axe a cherché à pouvoir apporter des orientations en lien avec cette grande problématique là.

Le deuxième axe, lui, vise à répondre aux enjeux de développement qui concernent plus strictement la commune, notamment en matière de développement du parc d'habitat et aussi de connexion entre les différents quartiers de la commune.

Dernier, point, je le présenterai à la fin, ce sont les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Axe 1 : conforter le rayonnement et l'attractivité de la commune. Maintenir et diversifier les activités à fort rayonnement. Cela se traduirait par des actions comme maintenir la diversité des équipements et des entreprises qui sont présents sur

Montigny. Il y a un certain nombre de grands équipements qui sont présents à Montigny. L'objectif est de pouvoir les conserver.

Ensuite, développer et acquérir de nouvelles activités économiques sur la commune. Dans le cadre des projets de développement qui pourront être mis en œuvre, il y a des espaces qui seront mobilisés pour pouvoir accueillir de nouvelles activités, que ce soit, par exemple, dans le secteur du commerce, ou également des équipements importants, notamment l'implantation d'un collège, par exemple, sur le quartier Lizé.

Autre point, promouvoir les mobilités durables. C'est un point qui renvoie aux problématiques de déplacement et d'infrastructures présentes sur la commune, qui, à la fois, intéressent la commune, mais aussi, je veux dire, la partie sud de l'agglomération, en lien avec Metz-centre. Premier point, requalifier les principaux axes de transit en faveur de la multi-modalité. C'est une action qui intéresse directement la rue de Pont-à-Mousson et la rue Franiatte, pour faire évoluer la fonctionnalité de ces axes-là. Adapter l'offre de stationnement. Tout à l'heure, on a indiqué qu'il y avait des espaces de stationnement qui parfois, étaient des points noirs pour le stationnement. C'est donc de pouvoir réfléchir, de pouvoir améliorer cette situation. Poursuivre le développement et la mise en cohérence le réseau de déplacements doux. Le lien au niveau des réseaux cyclables, principalement entre la commune de Montigny et les communes limitrophes, notamment Metz, Moulins et Marly, sont assez importants. Dans le cadre du PADD, c'est une action qui est retenue. Tenir compte des besoins de tous. C'est un axe un peu générique, mais qui vise à ne pas oublier la place des personnes à mobilité réduite et des personnes handicapées aussi dans les aménagements qui seront réalisés. Développer les continuités vertes et de loisirs. C'est une action qui s'intéresse directement à l'évolution de la voie ferrée Metz-Château-Salins qui est aujourd'hui désaffectée. Mais également l'évolution des aménagements sur les berges du Canal de Jouy en direction de Metz mais aussi vers Moulins.

Dernier point, protéger et valoriser les patrimoines naturels et bâtis. Préserver la trame verte et bleue et les continuités écologiques locales et les paysages. Tout à l'heure, j'indiquais qu'il y avait des éléments de l'armature écologique du SCOTAM qui étaient présents sur Montigny. Ces éléments vont devoir être préservés. Mais également des continuités écologiques plus locales comme les talus végétalisés le long des voies ferrées ou encore des alignements d'arbres remarquables. Ce sont les points qui seront préservés. Enfin, protéger et valoriser le patrimoine architectural. Cela s'intéresse directement aux édifices remarquables que j'ai cités tout à l'heure, mais également aux ensembles bâtis homogènes dont j'ai parlé sur les secteurs principalement limitrophes avec Metz, mais aussi au niveau des emprises militaires.

Deuxième et dernier axe : améliorer la cohésion sociale et territoriale sur la commune. Conforter durablement la mixité sociale et urbaine. Montigny est une commune où il y a une certaine diversité du parc d'habitat mais également de la population. Donc, l'objectif est qu'à terme, cette caractéristique soit confortée à la fois en redynamisant la démographie et en stabilisant la population, en développant aussi une offre de logement adaptée à l'évolution des modes de vie et des parcours résidentiels, c'est-à-dire poursuivre la diversification du parc de logements présents sur la commune. On a également vu qu'il y avait une petite carence en petits logements à certains endroits sur Montigny. L'objectif est de pouvoir tenir compte de

ces points faibles et de pouvoir les améliorer à l'avenir. Rester attentif à la qualité du parc existant. C'est une action qui s'intéresse directement à la problématique de la vacance et à peut-être une baisse de qualité notamment dans le parc locatif privé ancien. Mener prioritairement des opérations mixtes de renouvellement urbain. C'est une action qui s'intéresse directement à la reconversion principalement des friches militaires mais aussi des autres sites de renouvellement qu'on a pu identifier tout à l'heure à travers des opérations mixtes, c'est-à-dire de pouvoir développer effectivement de l'habitat pour répondre à l'enjeu de développement démographique de la commune, mais aussi pouvoir accueillir des activités, des commerces et des services pour pouvoir avoir à l'avenir des quartiers qui sont mixtes.

Dernier point, prévoir une extension maîtrisée de l'urbanisation et respectueuse de l'environnement. En alternative aux opérations de renouvellement urbain qui pourront être menées sur la commune, la municipalité souhaite préserver un espace qui puisse être mobilisé le cas échéant pour pouvoir étendre l'extension mais de façon maîtrisée, principalement au sud de la commune.

Dernier point, promouvoir la ville de proximité. Favoriser les liens entre les différents quartiers de la commune à travers des aménagements mais aussi à travers la libération des emprises militaires. La reconquête de ces friches permettra aussi de pouvoir « casser les murs » et favoriser les déplacements, principalement les déplacements doux entre les différents quartiers qui sont limitrophes des casernes militaires. Conforter les polarités et l'économie locale. On a vu tout à l'heure qu'il y avait un certain nombre de polarités commerciales et de services présents sur la commune. L'objectif est de pouvoir les conforter, mais aussi, pourquoi pas, d'en créer d'autres, dans le cadre du renouvellement des sites militaires, par exemple. Et conforter l'économie locale sur Montigny. Il y a des activités agricoles qui sont présentes et qui sont reconnues aussi pour leurs qualités. L'objectif est de pouvoir les préserver mais aussi les activités viticoles, bien qu'il n'y ait pas de vignes directement sur Montigny. Il y a une production de vin qui est réalisée. Valoriser la nature en ville. C'est principalement lié à la présence des parcs urbains, mais aussi des îlots végétalisés. Pouvoir les préserver et aussi les valoriser à travers le PLU.

Dernier point, les objectifs de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain. La commune s'exprime clairement sur ce point-là. Pouvoir privilégier un développement urbain au sein de l'enveloppe urbaine existante en donnant prioritairement des opérations mixtes de reconversion urbaine et la densification du tissu urbain. Ce point concerne directement les différents espaces de reconversion qui ont vocation à muter à l'avenir, que ce soit au niveau des sites militaires ou des ateliers SNCF. Conserver environ 25 % de surface urbanisable sur les 50 hectares encore disponibles aujourd'hui dans le cadre du PLU. Et dernier point, favoriser des formes urbaines peu consommatrices d'espace en fixant une densité brute minimale de logements de 35 unités par hectare dans les secteurs d'extension urbaine. C'est un niveau de densité dans les espaces d'extension à vocation « habitat » qui est fixé en cohérence avec les dispositions du SCOTAM sur le sujet qui impose ce niveau de densité minimum dans les opérations de ce type.

Ces différents points ont fait l'objet d'une carte de synthèse où on retrouve les grandes orientations que j'ai indiquées tout à l'heure. Par exemple, en bleu ici, on retrouve la requalification des axes de transit sur la commune, rue de Pont-à-Mousson et rue Franiatte. En marron ici, c'est la reconversion des friches militaires. Ici,

c'est la requalification de la voie ferrée Metz-Château-Salins. Voilà, j'espère ne pas avoir été trop long.

Monsieur le Maire : Non, mais c'était passionnant. Merci Marc-Philippe. Et vous voyez ainsi à travers ce travail qui a été extrêmement fouillé, effectué dans un esprit de concertation, combien il est intéressant d'avoir déjà un diagnostic qui permette d'avoir des bases de travail sur, je dirais, les forces et les faiblesses de notre ville, dans l'environnement qui est le sien. Par ailleurs, quelles sont les grandes orientations qui nous sont proposées à travers le PADD, le programme d'Aménagement de Développement Durable et qui permet ainsi de donner des pistes de réflexions pour ce soir, bien évidemment, mais d'ébaucher d'ores et déjà ce qui pourrait être le document final d'ici quelques mois de ce PLU.

Et pour ma part, je retiendrai particulièrement, je dirais, l'attention qui est portée avec beaucoup de sensibilité aux trames vertes et bleues. Ce qui fait finalement la richesse dans un tissu qui a été, je dirais, pas mal chahuté durant un certain nombre d'années, en terme d'urbanisme, parfois anarchique, il faut bien le dire. Et nous avons eu à cœur, en tout cas, tout au long de ces dernières années, de, précisément, essayer de faire de l'urbanisation douce, de promouvoir aussi une réelle mixité, parce que la dimension « cohésion sociale » me semble extrêmement importante, et également, un travail important en matière de protection de notre patrimoine, à la fois urbain, naturel et bien sûr, le patrimoine bâti. Ce qui fait qu'il s'agit pour nous de reconquérir finalement la ville et de faire en sorte qu'elle puisse préparer, et c'est bien l'objet aussi du PLU, je dirais, un contexte de vie, un espace de vie pour l'avenir, pour l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants, bref, dans un contexte, bien évidemment, où nous ne sommes pas tous seuls. Et Marc-Philippe l'exprimait bien à travers ces grandes voies de circulation qui nous traversent. Et donc, il s'agit bien évidemment, dans ce contexte-là, d'avoir une réflexion également au cœur de notre agglomération, à travers les différents documents d'urbanisme dans lesquels s'inscrivent ce PADD et ce futur PLU. Et je pense notamment au Plan de Déplacement Urbain, au Programme Local de l'Habitat, le PLH, et bien évidemment, avec un souci de cohérence à travers le SCOTAM, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Metz Métropole.

Voilà, j'ouvre le débat. La parole est libre et je serais heureux de recueillir les avis, les critiques, les remarques des uns et des autres qui sont bien évidemment intégrés dans ce débat qui doit être le plus large, le plus démocratique possible. Donc, alors Monsieur BROUILLET.

Monsieur BROUILLET : Merci Monsieur le Maire. Simplement pour dire que je pense qu'il serait souhaitable que figurât dans la liste des édifice remarquables et dans l'axe des protections du patrimoine bâti à envisager, l'école normale devenue ESPE, de la rue de Victoire.

Monsieur le Maire : Absolument, qui appartient à notre histoire, bien évidemment, avec un bâtiment, un patrimoine bâti très remarquable du début du XXème siècle. Merci. Alors, une intervention de Madame VOLLMER. Est-ce qu'il y a d'autres interventions après ? Monsieur LAURENT et Monsieur PERRAUD.

Madame VOLLMER : Oui, bonsoir à toutes et à tous. Par rapport à la présentation, ce qui est dommage, c'est qu'on n'ait pas eu ce document pour l'analyser avant le

conseil municipal. Mais bon, je comprends que parfois, il y ait des prérogatives auxquelles on ne peut pas répondre à ces sollicitations. Néanmoins, effectivement au travers des différentes réunions qu'il y a eu avec la ville, avec les administrés de Montigny, je suis un peu étonnée que certaines remarques qui avaient été faites, on ne les retrouve pas dans ce rapport. Je sais bien que l'on peut avoir une vue particulière sur l'architecture. Notamment, on voit qu'il ressort beaucoup de bâtiments anciens. D'autres bâtiments qui sont plus récents, après on aime ou on n'aime pas, mais font partie de l'histoire de Montigny, ne ressortent pas dans cette intervention. Je citerai en exemple, les bâtiments de Saint-Exupéry de l'Armée, ce que l'on appelait autrefois de l'armée, qui ont quand même une architecture un peu particulière puisqu'elles sont en forme d'hélice. Cela constitue aussi le patrimoine de notre ville et il est dommage qu'on ne l'ait pas retrouvé dans cette présentation, comme je ne l'ai pas retrouvé dans certains comptes rendus. Je le déplore. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur LAURENT.

Monsieur LAURENT : Oui, merci. Bonsoir à tous. Egalement, pour dire que cela aurait été bien que si on avait eu le document avant. Enfin, c'est vrai que moi, j'étais en commission, j'avais déjà pu avoir cet exposé et on avait déjà échangé dessus. Du coup, je n'ai pas une analyse détaillée. Quelques points sur l'offre de transport qui est effectivement, avec trois lignes à Montigny, intéressante, mais il reste des domaines qui sont ... Moi, personnellement, si je prends le bus, je mets plus de 50 minutes pour aller sur mon lieu de travail, alors qu'en vélo, je mets ¼ d'heure. Donc, c'est vrai qu'il faut réfléchir aussi à la multi-modalité. Je sais que cela a été apparemment une demande des Montigniens à travers l'Arbre à Souhaits. Et je sais que vous travaillez dessus.

Je partage les ambitions du rayonnement de Montigny. On en avait parlé au budget, notamment le développement des entreprises. On peut saluer la nomination du Sillon Lorrain à la labellisation « French Tech ». On pourrait essayer de se battre pour que Montigny ne soit absente de cet enjeu numérique et on a beaucoup d'hectares qui se libèrent. Et allons-y ! J'ai envie de dire. Voilà ce que j'avais à dire. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur PERRAUD.

Monsieur PERRAUD : Je voulais juste savoir. Est-ce qu'on aura un chiffrage des projets en cours ? Par exemple, j'ai vu l'ancienne station-service qui est en face de la mairie qui va être transformée en parc. J'avais entendu dire que cela coûterait des milliers, voire des millions pour enlever les containers qui sont en-dessous et tout nettoyer, dépolluer. Et maintenant, on va en faire un parc. J'aimerais savoir combien cela va coûter ? S'il y aura, par la suite, une hausse des impôts ? Et surtout, où en est l'histoire des quartiers Reymond et Lizé ? Merci.

Monsieur le Maire : Eh bien, je voudrais tout d'abord répondre à Madame VOLLMER en disant qu'évidemment, l'objectif de cette présentation, c'est de donner les bonnes orientations. Et l'objectif n'est pas non plus de rentrer dans le détail. Mais vous avez raison. Je vois bien au travers d'un certain nombre de quartiers, notamment de la reconstruction, combien nous pourrions, je dirais, lire à travers les rues, à travers les immeubles aussi l'histoire de notre ville et de ses habitants. Et c'est

vrai que pour moi, les buildings de l'Air, lorsque j'étais enfant, représentent quelque chose et sont inscrits, évidemment, tout particulièrement dans le paysage de la ville.

J'ai beaucoup apprécié d'ailleurs, et je n'avais pas encore vu cette insertion dans le site que nous a montré tout à l'heure Marc-Philippe sur les grands paysages entre la Seille et la Moselle. Et je pense qu'il est très important, en effet, que nous puissions, finalement, avoir une vision générale avec des points, comme cela, saillants, dans l'architecture de la ville. Et cela nous aidera, je pense, aussi, à réfléchir pour notre avenir. Je pense à notre avenir, sur les terrains en devenir que sont à la fois les terrains militaires et également les terrains de la SNCF. Donc, voilà, je crois qu'il y a toute cette histoire-là qui est inscrite dans notre identité, dans l'urbanisme, dans la trame urbaine de notre ville qui appartient à son histoire. Mais l'objet de ce soir, c'est, vraiment déjà d'ébaucher, à travers ce PADD, les grands partis-pris d'aménagement pour le futur et donc, déjà de se donner un canevas de travail pour l'élaboration du PLU. Et donc, la procédure va, bien évidemment, continuer.

S'agissant du PDU, je l'ai évoqué tout à l'heure, du Plan de Déplacement Urbain, et notamment des questions de déplacement, l'Agglomération de Metz Métropole travaille actuellement en lien d'ailleurs aussi avec l'AGURAM, je le précise, sur la fluidification des LIANES, ce sont les Lignes A Niveau Elevé de services, LIANE. L'idée n'est peut-être pas d'amener un autre METTIS à Montigny, sinon on serait obligé d'élargir les rues et d'écarter les maisons, supprimer l'ensemble du stationnement, mais bien d'apporter une véritable, je dirais, ligne encore une fois à niveau élevé de services qui serait susceptible d'être plus rapide qu'elle ne l'est bien évidemment, qu'elles le sont aujourd'hui.

Et, puis s'agissant ... Je n'ai pas trop compris Monsieur PERRAUD ... C'était combien cela coûte en face de la mairie ? En effet, il y a un espace qui était pollué, qui a été dépollué. C'était TOTAL qui était et c'est TOTAL qui est toujours propriétaire des lieux qui a retiré les cuves de fioul, d'essence qui étaient sur ce site, qui, néanmoins, a fait l'objet à plusieurs reprises d'analyses par les services de l'Etat et de l'Environnement en particulier qui, déclasseront ce site sur lequel on ne pourra pas construire, ce qui est déjà de nature aussi à baisser probablement le prix du foncier. Et ce qui nous permettra, parce que c'est mon souhait et c'est aussi celui des habitants du quartier, d'en faire un lieu de respiration au cœur de la ville, face à l'Hôtel de Ville et d'avoir donc, j'espère, peut-être un jour un geste artistique avec un lieu de respiration, de promenade, de méditation, que sais-je, à côté de la rue de Pont-à-Mousson, c'est pas mal, et en face de la mairie, c'est encore mieux.

Et puis répondre, c'était quoi l'autre question que vous aviez posée ? Je crois que c'était tout ? Pardon ? Ah oui, quartier Reymond et quartier Lizé, Eh bien, nous sommes toujours en négociations avec l'Etat. Vous savez, les procédures sont extrêmement longues. Vous avez vu peut-être que la BA 128, on a signé la semaine dernière, après de longues années de discussion et de négociation, bien que ce soit à l'Euro symbolique. Il se trouve que là, en l'occurrence, nous avons eu il y a quelques mois déjà des discussions avant, au préalable à la signature potentielle des actes. Et j'ai préféré proroger cette signature, en tout cas, ses échéances, du fait qu'on nous a soudainement annoncé une pollution potentielle de certaines zones, sur quatre mètres de profondeur. Je crois qu'il s'agit d'être extrêmement pragmatique. Et j'ai demandé des études complémentaires sur ces sites, notamment sur le quartier Lizé. Sur le quartier Reymond, le problème est différent, si

je puis dire, puisqu'une partie est aliénable à titre onéreux, l'autre partie, les 2/3, à l'euro symbolique. Donc, il s'agit encore de négocier pour nous. Nous avons baissé déjà beaucoup l'enveloppe au niveau du service des Domaines. Mais je crois que ce n'est pas encore tout à fait satisfaisant. Car 1 M€ pour des ruines, cela me paraît très élevé. Nous ne sommes pas pressés, mais nous restons, évidemment, vigilants quant à l'avenir de ces terrains qui offriront, sans nul doute, la possibilité pour nous, et c'est bien ainsi qu'on l'a exprimé, qu'on l'entend au travers du PADD et des perspectives que cela ouvre, un nouveau quartier, des nouveaux quartiers pour notre ville avec, aussi, des possibilités d'ouvrir ces quartiers-là, de dégager des perspectives avec la mise en valeur aussi de la végétation qui est particulièrement intéressante aussi sur ces quartiers militaires et la préservation, bien évidemment, de certains bâtiments historiques et/ou qui présentent un caractère architectural remarquable. Et pour moi, évidemment, lorsqu'on connaît l'histoire du XXème siècle, et le fait que, par exemple, le Lieutenant-Colonel de GAULLE occupait ce quartier Lizé durant deux années avant de partir à Londres. Je pense que cela lui donne un caractère particulier et il nous faut avoir une attention toute particulière sur l'histoire de ce site très important, avec, évidemment, la présence aussi du Général DELESTRAINT qu'on a évoquée il y a quelques temps ici-même dans ce conseil municipal.

Voilà, merci en tout cas pour ces remarques. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, que nous puissions continuer à travailler. Est-ce qu'il y a des oppositions sur ce PADD ? Ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Eh bien, même s'il n'y a pas de vote, on considère que l'on peut continuer à travailler sur ce chapitre-là. Mais moi, je suis sensible à l'exercice de la démocratie. Donc, on va poursuivre avec Marc-Philippe que je remercie beaucoup, avec Josée BRUGNOT qui font un travail très sensible et très important, avec Lucien et l'ensemble des collègues, pour construire l'avenir. Merci à vous et puis à bientôt.

Point n° 4 : Institution et vie politique : rapport d'activités des services pour l'année 2014

Monsieur le Maire : Bien, je vous propose de passer au point n° 4. Il s'agit du rapport d'activité de nos services municipaux. Lecture du rapport.

Je voudrais juste à cet instant en profiter pour remercier le Directeur Général, et à travers lui, l'ensemble de nos services, parce que je sais combien ils ont le souci de mener à bien le service public dans les meilleures conditions possibles, y compris dans des conditions financières très serrées, car, vous le savez, on ne fait pas de « mauvaise graisse » ici et que, forcément, c'est parfois sur des budgets contraints. Mais je crois que les temps qui viennent ne nous inciteront pas à faire différemment. En tout cas, c'est pour moi, l'occasion ce soir de les remercier. Et je crois qu'ils travaillent dans l'intérêt général, dans les meilleures conditions possibles. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ? Monsieur LAURENT. Je vous laisse le micro.

Monsieur LAURENT : Oui, je vous remercie. Bien, écoutez, on voulait s'associer à vous pour remercier effectivement le travail accompli durant cette année, surtout que la fonction publique territoriale n'est pas toujours bien vue, malheureusement, parfois critiquée à tort dans la société. Et donc, je pense que c'est important de la mettre en valeur, à travers ce rapport.

Une suggestion pour l'année prochaine. Il pourrait être intéressant également d'avoir, parce que je sais que des efforts sont faits dans ce domaine, un bilan sur les logiciels libres, sur l'utilisation des logiciels libres. Je sais qu'il y avait eu une démarche engagée par la mairie. C'est vrai que c'est dans l'air du temps et on trouve cela bien. Et un petit regret, on aurait aimé peut-être avoir un peu une activité des emplois jeunes ou de service civiques dans la mairie. Mais on n'en a malheureusement toujours pas. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : On essaye de se concentrer sur les saisonniers, notamment durant les vacances parce que cela correspond vraiment à un besoin de la part de nos services. Et lorsque nous pouvons conserver des emplois et les pérenniser, nous le faisons, voilà. Bien, merci pour ces remarques. Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 5 : Finances locales : Organisation de la manifestation « d'Arts en Artisans », mise en place de partenariats

Monsieur le Maire : Je vous propose ensuite de passer le micro à Salvatore TABONE pour l'organisation de l'opération « d'Arts en Artisans ».

Monsieur TABONE : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. [Lecture du rapport].

Monsieur le Maire : Merci Salvatore. Vous évoquiez tout à l'heure la labellisation « French Tech ». Simplement pour vous dire que j'ai eu, hier, l'occasion de rencontrer, dans le cadre de ce travail que nous effectuons au niveau des TCRM Blida et de la mise en valeur des start-up, une start-up qui va travailler avec la mission au niveau de la Région sur les métiers d'Arts, pour ainsi, mettre en réseau de manière particulière ... Je n'ai pas tout à fait tout compris, mais c'est très intéressant. Et donc, ils seront présents probablement également au moment de notre salon « D'Arts en Artisans » qui remporte toujours un très grand succès. Voilà, est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Il n'y en a pas. Adopté. Je vous remercie.

Point n° 6 : Finances locales : approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2014 de la ville de Montigny-lès-Metz

Monsieur le Maire : Point suivant, c'est notre compte administratif. Et donc, je passe la parole à Raymond WEINHEIMER.

Monsieur WEINHEIMER : Merci. Bien, effectivement, comme chaque année, il nous revient comme chaque année, de vous présenter le bilan financier de l'année précédente. On va peut-être mettre en place le PowerPoint. Ah, il faut appuyer ? Voilà. Très bien. Merci.

Donc, je dirai, pour commencer, que les points marquants de l'année 2014 étaient notamment au niveau des dépenses, le retour des dépenses, le retour de la piscine, puisqu'elle était ouverte pendant 6 mois. D'autre part, l'arrivée des rythmes scolaires.

Et, au niveau des recettes, malheureusement, la poursuite de la baisse des dotations. On verra tout cela dans le détail tout à l'heure. Et puis au niveau de l'investissement, la poursuite et la fin de l'investissement qui concernait la piscine.

Alors, sur la première diapo, vous voyez les recettes totales de fonctionnement et d'investissement et vous voyez notamment, chose importante, que dans cette année 2014, on a encore plus de 7 M€ d'investissement. On en verra le détail tout à l'heure.

Dans les recettes réelles, pareil, ce sont les recettes globales, donc fonctionnement et investissement. On va rentrer dans le détail tout à l'heure. Mais c'était pour vous donner en fait les masses globales, quand on regarde le fonctionnement et l'investissement cumulés.

Alors, les dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses réelles, en fin de compte, on a eu l'occasion de rencontrer avec le Maire et d'autres personnes, la Trésorière municipale qui nous a donné un petit peu des chiffres et des références par rapport à d'autres communes et je vous en donnerai quelques exemples au cours de l'exposé. Donc, en fait, ces dépenses réelles, il faut quand même voir que nous avons toujours essayé de serrer un petit peu les boulons, puisque vous voyez que la commune de Montigny, sur les dépenses globales de fonctionnement et sur les recettes réelles de fonctionnement est à 686 euros par habitant, alors que dans le département, on est en moyenne à 1 163 euros par habitant, dans la région à 1 170 euros par habitant et au niveau national toujours la même strate de population, pour la commune, on est à 1 278 euros par habitant. Donc, on est presque à la moitié de ce qui se fait au niveau national. Je pense que cela méritait d'être souligné.

Alors, dans les dépenses réelles de fonctionnement, vous avez donc les charges de personnel qui représentent 54, 82 %, les charges à caractère général qu'on va regarder dans le détail, les charges de gestion courante et les charges financières.

Dans les charges à caractère général qui représentent, comme vous le savez, tout ce qui permet de faire fonctionner la mairie. Vous avez donc des fournitures qui sont les fournitures administratives qui sont aussi bien les annonces, les documentations, les fournitures de bureau, les dépenses d'énergie qu'on va voir et quelles incidences notamment suite au retour de la piscine, les autres dépenses qui sont les taxes, locations, charges, assurances, formations, etc..., l'affranchissement, le téléphone, la cantine, les transports scolaires, les publications et imprimés et les manifestations qui sont d'ailleurs stables par rapport à l'année 2013.

Alors, comment évoluent en fait ces dépenses à caractère général ? Vous voyez que depuis, et on vous fait un petit diagramme, 2011 à 2014, on a eu des périodes 2012-2013 qui sont dues, et je reviens toujours à la piscine, mais qui sont dues effectivement à la fermeture de la piscine, qui, effectivement, a fait baisser ces charges à caractère général. Et leur évolution en chiffres : + 251 210,18 euros, soit 6, 65 %. Donc, vous voyez que là-dedans, il y a, mais je ne me répèterai pas, mais c'est toujours pour la même raison, que ce soit les dépenses d'énergie, maintenance chauffage, électricité, le déneigement où nous avons fait à l'époque un petit investissement dans un local qui nous a permis effectivement de garder le sel en bon état d'une année sur l'autre, ce qui fait que nous avons moins dépensé

cette année que l'année dernière ; les produits d'entretien ; les vêtements de travail ; la cantine et le transport scolaire ; l'entretien des véhicules : on avait fait un renouvellement et on se retrouve avec des entretiens moins importants et les contrats de prestations qui avaient été, pour certains, rediscutés au cours de l'année 2014.

Alors, ensuite, nous avons les charges de personnel. Pareil, pour les chiffres qui nous ont été donnés. A Montigny, on est à 370 euros par habitant, contre 626 euros pour le Département, et 640 euros à la Région et 760 euros au niveau national. Donc, vous voyez qu'il y a quand même un écart et qu'on n'est pas non plus très dispendieux dans ce domaine. Et l'augmentation que nous avons constatée et qu'on constate déjà depuis quelque temps, je dirais, malheureusement, que ce n'est pas l'augmentation du personnel et des salaires, mais c'est l'augmentation qui est due notamment à certaines réformes des catégories C et B et notamment à la réouverture de la piscine. On a recruté des maitres-nageurs et également l'organisation des élections. Et puis, il y avait l'incidence aussi de l'augmentation des charges sociales dont on n'avait déjà parlé lors du budget primitif.

Ensuite, les autres charges de gestion. La principale, c'est, pour 69,74 %, les subventions aux associations, le divers, c'est en fait, par exemple, la participation aux gens du voyage, la participation aux structures scolaires, au SIVT, au Canal de Jouy, etc..., le CCAS qui est stable pour 200 000 euros et les dépenses d'enseignement pour 104 172 euros.

Comment ont évolué ces autres charges de gestion ? Vous voyez qu'en fin de compte, on a une progression relativement lente qui fait que notamment, on a une progression, on va dire, au niveau des subventions aux associations, puisqu'on avait augmenté de 80 000 euros par rapport à l'année précédente. Et aussi l'augmentation, malheureusement, de la participation à l'aire des gens du voyage qui demande un entretien et un fonctionnement plus importants.

Ensuite, vous avez le détail, la répartition du détail en fait des subventions aux associations. Vous remarquerez quand même que si on prend le social, le troisième âge et les multi-accueils, on a quand même presque 1 M€ qui sont consacrés, on va dire, à un domaine social assez large. Donc, la culture pour 182 110 euros ; avec Marc Sangnier, toujours dans la culture, l'Harmonie et l'école de musique ; 50 000 euros pour les autres subventions diverses et 160 470 euros pour le sport.

Ensuite, les charges financières ce qui représente les charges que nous avons : les intérêts de la dette. Idem, quelques chiffres : 33 euros par habitant à Montigny, pour 51 euros dans le département, 42 euros dans la Région et 40 euros à niveau national. Vous voyez, que dans ce domaine-là, on est dans les normes et on est bien placé. Et on a une petite baisse depuis quelques années, parce que nous avons, d'une part, emprunté pas cher, et nous avons essayé de profiter des aubaines des taux bas dans les années précédentes et notamment en 2013-2014.

Ensuite, les dépenses réelles de fonctionnement, les recettes réelles de fonctionnement, pardon. Vous voyez que nous avons bien sûr, et on va voir dans le détail tous ces postes, les impôts et taxes qui représentent plus de la moitié de nos recettes ; les dotations et participations pour 33,84 % ; les deux ensemble font 90 % à peu près de nos recettes. Et puis tout le reste, ce sont des recettes des produits du

domaine. Nous avons donc les autres recettes, les atténuations de charges qui sont en fait les compensations et les remboursements qui sont faits sur les arrêts du personnel et les produits divers de gestion.

Les impôts et taxes. Vous voyez qu'on a donc les trois taxes qui représentent 7 807 415 euros, soit 73, 71 % de ces impôts et taxes ; la dotation de solidarité communautaire (DSC) et l'attribution de compensation qui sont en fait les recettes qui nous viennent de Metz Métropole ; l'attribution de compensation est stable, on va dire. On a baissé de 5 000 euros, mais ce sont, effectivement, des ajustements qui ont été faits avec notamment l'Hôpital Mercy ; la DSC reste stable ; les autres taxes sont notamment les droits de stationnement, les emplacements pub et diverses taxes ; le taxe sur l'électricité et enfin, les droits de mutation.

L'évolution de ces impôts et taxes, vous la voyez. On est à une évolution légèrement supérieure à ce qu'était l'évolution des bases qui était de 0.9 % et l'augmentation est de 1.06 %.

Donc, les impôts et taxes : - 79 751 euros qui viennent, d'une part, d'une augmentation, on l'a vu, légère, de plus de 1 % , 82 000 euros qui sont sur les taxes locales qui viennent directement de la commune ; l'attribution de compensation : - 5 834 euros, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure ; maintien de la Dotation de Solidarité Communautaire, la DSC, au même niveau. Alors, par contre, on a une baisse importante des droits de mutations et c'est vrai, qu'après une année assez exceptionnelle, on a retrouvé, disons, un montant qui correspond un peu à toutes les mutations, à toutes les ventes qui s'opèrent en fait sur le territoire de la commune. Et puis, une baisse légère de la taxe sur l'électricité.

Alors, les dotations et subventions. Donc, c'est là que nous avons malheureusement les mauvaises nouvelles, puisque nous avons, vous le savez, sur la dotation forfaitaire une baisse qui a été faite déjà depuis 2008, puisqu'en fin de compte, sur la DGF, depuis 2008, nous avons perdu déjà 432 000 euros. Ensuite, la DSU, on va la revoir un petit peu tout à l'heure. Mais la DSU est en légère augmentation ; la dotation de péréquation, pareil avec une baisse qui fait que depuis 2011, cela fait 3 ans, on a déjà perdu 137 000 euros. Et le fonds départemental de la taxe professionnelle sur laquelle, en une année, on a perdu 42 000 euros.

Voilà en fait les dotations et subventions et leur évolution. Vous voyez qu'elles sont malheureusement en baisse. Alors quelles sont les grandes baisses ? - 252 336 euros : la dotation forfaitaire : - 171 392 euros sur une année ; la DSU : + 11 680 euros ; le fonds départemental de TP : - 42 832 euros ; la dotation de péréquation : - 26 830 euros et les allocations compensatrices : - 9 762 euros.

Les autres recettes de fonctionnement : nous avons, d'une part, les produits des domaines. Dans les produits du domaine, vous avez tout ce que sont les locations, recouvrements de charges, redevances diverses, etc... ; les atténuations de charges, on va en parler tout à l'heure, sont donc les remboursements des arrêts du personnel ; les frais divers de gestion qui sont en fait les concessions funéraires, les redevances diverses qu'on peut avoir ; et les produits des domaines, c'est notamment la recette de la piscine qui nous a donné de bonnes surprises puisqu'on s'aperçoit que sur les six mois de fonctionnement, on est, par rapport à une année, qui était l'année 2011, avant la fermeture de la piscine, qu'on a une fois et demi les

recettes de cette année 2011, sur les six mois de fonctionnement. C'est effectivement une bonne nouvelle. Je pense que d'une part, la réorganisation disons complète du fonctionnement de la piscine a permis d'avoir ces gains, et d'autre part, l'attraction de la nouveauté, je pense.

Voilà les autres recettes de fonctionnement et leur évolution. Vous voyez qu'on est un peu remonté, et notamment, par rapport aux recettes de la piscine. Vous voyez un montant un peu important en 2011, mais 2011 était une année un peu particulière puisqu'il y a eu notamment la vente de cessions d'actifs qui étaient notamment les terrains qui étaient vendus pour l'Office d'HLM de Montigny à l'époque.

Voilà les autres recettes de fonctionnement : + 211 075 euros ; les droits d'entrée de la piscine : + 269 524 euros par rapport aux 305 549 euros globaux des produits du domaine ; les autres produits de gestion : - 48 171 euros ; les atténuations de charges : - 25 967 euros. Cela veut dire que les gens ont été moins arrêtés. C'est une bonne chose ; les cessions d'actifs pour + 95 262 euros et les produits exceptionnels : - 115 038 euros. Vous savez que dans ces produits exceptionnels, il y avait notamment l'argent qui était versé pour le fonds de compensation pour le départ de l'Armée. Et donc, en 2013, on avait eu 270 000 euros et en 2014, on avait eu que 150 000 euros.

Les dépenses réelles d'investissement : dette d'équipement, c'est ce que vous avez vu tout à l'heure en début : 7 332 673 euros qui sont majoritairement, comme vous le savez, les investissements qui ont été faits à la piscine. Et dans ce domaine, il y avait le remboursement du capital de la dette pour 2 675 218 euros, voilà en fait ce qui représente les 10 007 891 euros que nous avons en 2014.

Les dépenses d'équipement sont réparties de quelle façon ? La piscine pour 5 101 622 euros. Vous voyez que c'est en gros 70 %. Ensuite, le scolaire pour 303 927 euros ; les opérations diverses des voiries et réseaux qui représentent quand même 1 206 049 euros ; l'achat de véhicules ; les sports et jeunesse et les logiciels et matériel informatique pour lesquels l'année dernière, nous avons dû investir pour près de 80 000 euros qui était un logiciel imposé par l'Etat pour pouvoir continuer à travailler avec eux, en relation avec eux au niveau des services de la comptabilité générale de la commune.

Voilà, un petit graphique qu'on vous montre chaque année et qui vous présente un petit peu comment est financé l'investissement. On a toujours essayé d'avoir une gestion dans laquelle on a, comment dire, essayé d'avoir un maximum de 50 % de financement de l'investissement par l'emprunt. C'est ce qu'on a à peu près réussi à faire sur les années depuis 2008 à 2014, bon, avec une année 2012 qui était un petit peu particulière parce qu'on a essayé de profiter des taux qui étaient intéressants à l'époque, pour en fait prendre des endettements un peu plus différents.

Donc, voilà en fait l'investissement et son financement. Vous voyez donc, sur la période de 2008 à 2014, le montant cumulé des investissements qui n'est quand même pas négligeable, puisqu'on est en fait aujourd'hui à 37,8 M€ d'investissement pour 20,4 M€ d'endettement, soit un endettement, on va dire, moyen, à hauteur de 54 %. L'endettement de la commune s'élève à 22 906 218,71 euros, soit 1 003 euros par habitant. La moyenne de la strate, on le rappelle, est de 1 092 euros. On peut

même rajouter que sur le Département, on est beaucoup plus élevé, puisqu'on a 1 176 euros par habitant et pour la Région, on est à 1 355 euros par habitant. Voilà un graphique qui représente l'annuité de la dette. C'est un petit peu pour information. Et l'endettement depuis le 31 décembre 2007 qui est notamment dû pour les années 2012, 2013 et 2014 à la montée des investissements et notamment, bien sûr, de la fameuse piscine.

Voilà la dette, l'endettement sur la période 2008 à 2014. Vous voyez qu'on est passé de 20,29 M€ au 31/12/2007 à 22,91 M€ en 2014, soit, et je n'ose pas dire, seulement, de 2,6 M€. Effectivement, on n'a pas fait une progression de la dette de façon extraordinaire. Et on a quand même, comme on l'a dit tout à l'heure, pratiquement 38 M€ d'investissement sur cette période, donc, sur les 6 ans.

Alors, quelles sont les principales opérations d'investissement de 2014 ? Donc, la piscine. On en a parlé, avec bien sûr, la participation du Département à hauteur de 2 000 000 euros. Ensuite, les activités sportives et de loisirs pour 201 640,20 euros. Vous voyez qu'il y a eu des investissements faits dans les gymnases, dans les stades, pour le Haut-Rhône et l'espace Chapiteau et puis les aires de jeux. Ensuite, les voiries, éclairage et réseaux divers. Donc la voirie, pour 797 554,24 euros, qui est le poste principal, l'éclairage également, les espaces verts, la signalisation, la protection incendie et puis, 11 443,76 euros de régularisations foncières et la poursuite des études sur les emprises militaires.

Les autres opérations : dans les établissements scolaires, vous voyez qu'il y a eu sur un certain nombre de bâtiments scolaires, Pougin, Saint-Exupéry, Marc Sangnier, un certain nombre d'investissements qui sont soit les sols, soit les issues de secours, la qualité de l'air, le remplacement de la chaudière à Marc Sangnier. On voit effectivement qu'on se retrouve avec des choses qui concernent en fait la sécurité, et notamment, les contrôles. Et ce sont effectivement des mises aux normes qu'on prend chaque année, quels que soient d'ailleurs les bâtiments et qui représentent des sommes relativement importantes. L'aménagement du sous-sol de l'école Peupion pour la boxe thaï, et des stores dans les établissements pour avoir un confort de travail plus important. Et puis, bien sûr, on a continué l'acquisition de 5 TBI et de 90 ordinateurs pour les écoles.

Les autres travaux dans le domaine culturel : 30 052,92 euros pour l'école de musique et son alarme incendie, 19 861,13 euros pour l'espace Europa-Courcelles et puis divers matériels pour le service culturel. L'informatisation des services, je vous en avais parlé tout à l'heure, pour 81 176,15 euros, dont une grande partie pour l'intégration du logiciel de comptabilité imposée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP) pour le nouveau transfert de données. Et puis, l'acquisition d'un véhicule polyvalent qui était en remplacement d'un véhicule qui avait été bien utilisé et d'une grue hydraulique pour 181 149,90 euros.

Les autres opérations d'investissement : vous voyez qu'on a de nouveau 31 505,93 euros pour la sécurité incendie et les conformités ; de l'acquisition de matériels techniques, la création d'un espace de stockage aux services techniques ; la modification du circuit de chauffage à l'hôtel de ville. D'ailleurs, on va, cette année, faire aussi des économies, je pense, sur le chauffage, puisqu'on va mettre une nouvelle chaudière en place, deux chaudières qui nous permettront d'avoir plus de souplesse sur les bâtiments lorsqu'ils seront inoccupés ; ensuite, les columbariums

pour 24 201,75 euros : la police municipale, dont une moto pour 36 551,69 euros et les multi-accueils pour 30 843,63 euros.

Voilà, j'en ai terminé avec ce compte administratif. Je passe la parole à Jean-Luc.

Monsieur le Maire : Merci, Raymond, pour cet exposé significatif qui constitue ni plus ni moins qu'une photographie de l'action que nous avons menée sur l'exercice 2014, qui a été aussi expertisée, comme Raymond WEINHEIMER l'exprimait tout à l'heure, par la trésorerie municipale, donc les services de la DGfip, avec un satisfecit qui nous a été adressé dans un contexte néanmoins où on peut enregistrer des baisses des dotations d'une part, et d'autre part, où nous avons exercé une pression en terme d'investissement très importante pour achever la rénovation de la piscine. Voilà, y a-t-il des interventions ? Madame VOLLMER. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Madame VOLLMER, vous avez la parole.

Madame VOLLMER : Merci. Effectivement, on ne peut pas douter de la sincérité des comptes. Néanmoins, on s'aperçoit quand même qu'avec la perte de dotations, en gros, 250 000 euros, cela aurait fait du bien de mettre des épinards dans le plat des personnes, des enfants qui vont à la cantine, notamment si on avait introduit un coefficient familial pour le prix des cantines scolaires. Je pense que là, effectivement, on aurait pu faire un effort.

Autre remarque, c'est la recherche de subventions. On ne peut pas dire que les services se soient beaucoup investis dans cette manne financière, si ce ne sont, évidemment, les 2 M€ qu'a accordé le Conseil Général pour la piscine. Si on enlève ces 2 M€, il reste 300 000 euros de subvention. Donc, là, je pense qu'il y a certainement encore des choses à développer, notamment, certainement, au niveau du fonds européen. Donc, je m'abstiendrai parce que ce résultat ne correspond pas au Débat d'Orientation Budgétaire que nous avons eu l'année dernière. Merci.

Monsieur le Maire : Bien, écoutez, je ne sais pas si les enfants seront heureux d'avoir des épinards à la cantine. Mais bon, on va peut-être suggérer cela à nos prestataires de l'ESAT resto. Simplement vous dire, s'agissant des subventions, qu'évidemment, lorsqu'il y a des investissements importants à faire, nous sollicitons les partenaires. Les fonds européens, il ne faut pas rêver parce qu'ils sont attribués d'une manière, je dirais, extrêmement ciblée. Et en l'occurrence, aucun projet n'était susceptible de pouvoir, je dirais, être financé dans le cadre des fonds européens. Mais je pense que 2 M€ dans le cadre de la piscine de la part du Département, c'est vrai que c'est déjà tout à fait notable. Une réponse encore de Monsieur WEINHEIMER.

Monsieur WEINHEIMER : Oui, je voulais juste faire une petite précision notamment sur les cantines puisque je connais depuis quelques temps déjà le combat de Madame VOLLMER. Mais je lui préciserai quand même que nous essayons de faire, et vous l'avez vu, même si vous dites que ce n'est pas conforme au budget primitif qui vous a été présenté. Vous savez que le budget primitif, ce ne sont que des prévisions. On n'a pas encore de boule de cristal. Mais que les préconisations que vous faites, Madame, ne feraient qu'aggraver nos recherches de recettes, puisqu'en fin de compte, on aurait plutôt des baisses de recettes avec les gratuités que des augmentations.

En ce qui concerne les recherches de subventions, on est malheureusement dans une catégorie de communes qui n'est pas très confortable, parce que, d'abord, on est à proximité des villes centre. Ensuite, on est un petit peu, vous savez, un peu comme le Français moyen. Il n'est pas en haut, il n'est pas en bas et c'est lui qui prend un peu tout. Et on est dans cette zone-là. On n'a pas l'acier. On n'a pas en fait, malheureusement, pour les communes qui ont perdu ces emplois, on n'est pas dans ces aides-là. Donc, on a très peu de possibilités de subventions. Et ne vous en faites pas, les recherches sont faites, mais, malheureusement, elles n'aboutissent pas à avoir des subventions pour la commune de Montigny.

Monsieur le Maire : Et je crains malheureusement que les subventions ne deviennent une denrée rare parce que les effets « domino » induits par la raréfaction des dotations de l'Etat font évidemment que nos partenaires ont aussi des difficultés de plus en plus notables. Je vous propose que je me retire, ainsi que le prévoit la loi et de passer le micro à notre premier adjoint.

Monsieur VETSCH : Bien, comme le Maire vient de vous le signaler, il m'appartient de passer ce compte administratif au vote. Donc, je pose la question : qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions ? Donc, je vous remercie. 4 abstentions. Je vous remercie. Il est accepté.

Monsieur le Maire : Bien, merci pour votre confiance.

Point n° 7 : Finances locales : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Monsieur le Maire : Je vous propose ensuite de passer à l'affectation du résultat de fonctionnement. Raymond WEINHEIMER.

Monsieur WEINHEIMER : [Lecture du rapport].

Monsieur le Maire : Merci Raymond, y a-t-il des questions ? Pas de question, ni d'apposition ni d'abstention ? Abstentions ? D'accord. Quatre abstentions. Contre, Madame VOLLMER ? D'accord. Vous êtes « contre » ?

Madame VOLLMER : Une petite explication de vote, si vous permettez.

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr. Je vous en prie.

Madame VOLLMER : Alors, pour l'explication de vote « contre », je continue à maintenir l'idée que la proportion de l'affectation intégrale de l'excédent à l'investissement devrait être répartie d'une façon beaucoup plus équitable entre les parties sections d'investissement et « fonctionnement », évidemment, pour toutes les raisons que j'ai invoquées en matière de fonctionnement, notamment sur l'aide qu'on peut apporter aux familles à Montigny en matière notamment de prix, de tarif de cantine scolaire et aussi sur les tarifs par rapport à l'entrée, aux tarifs de piscine, ou toujours, pour une entrée de piscine, le Montignien paye la totalité d'une entrée. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. On a pris note.

Point n° 8 : Finances locales : recensement des actions de Développement Social Urbain en 2014

Monsieur le Maire : Point suivant, Christian WAX, pour le recensement des actions de DSU en 2014.

Monsieur WAX : [Lecture du rapport].

Monsieur le Maire : Merci Christian. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Je vous remercie.

Point n° 9 : Finances locales : admissions en non-valeur

Monsieur le Maire : Point suivant, Admissions en non-valeur. Raymond WEINHEIMER.

Monsieur WEINHEIMER : [Lecture du rapport].

Monsieur le Maire : Merci Raymond. Est-ce qu'il y a des questions ? Ce n'est pas très élevé pour une fois. Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 10 : Urbanisme : droit de préemption urbain : compte rendu de la délégation au Maire.

Monsieur le Maire : Point suivant, c'est le droit de préemption urbain. Comme vous pouvez le constater, il n'a pas été exercé.

Point n° 11 : Domaine et patrimoine : centre de formation d'apprentis du bâtiment et des travaux publics Chemin de Blory : avenant à passer au bail emphytéotique.

Monsieur le Maire : Ensuite, le point n° 11. Il s'agit de régularisations pour un bail emphytéotique. Monsieur VETSCH.

Monsieur VETSCH : Merci Monsieur le Maire. Oui, il s'agit simplement de régulariser un certain nombre de, disons voir, de petits bouts de terrains avec le Lycée du Bâtiment, sur un bail emphytéotique du 19 janvier 1976, suite à des travaux qui ont été faits. Et aujourd'hui, il faut donc mettre tous ces petits bouts de terrains à jour. Il vous est demandé aujourd'hui d'accepter et de décider de passer un second avenant pour le bail emphytéotique du 19 janvier 1976. Vous avez la motion en conséquence.

Monsieur le Maire : Merci Lucien. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 12 : Domaine et patrimoine : échange de terrains à intervenir entre la Région Lorraine et la commune de Montigny-lès-Metz : Lycée Professionnel Métiers du BTP sis Chemin de Blory

Monsieur le Maire : Point suivant, toujours des régularisations

Monsieur VETSCH : Cela concerne toujours la Région Lorraine, concernant des travaux de restructuration du Lycée Professionnel du Bâtiment. C'est toujours dans la même configuration. La Région cède des bouts de terrains à la commune de Montigny et la commune cède quelques parcelles à la Région. Vous avez donc la motion en conséquence.

Monsieur le Maire : Merci Lucien. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 13 : Domaine et patrimoine : régularisations foncières Chemin de Blory et rue J.F Kennedy

Monsieur le Maire : Point suivant toujours des régularisations.

Monsieur VETSCH : Concernant des bouts de terrains fonciers concernant le rond-point qui a été aménagé entre la rue Kennedy et le Chemin de Blory avec l'OPH de Montigny. Et là, c'est tout à fait le même topo. Cela concerne une cessation de parcelles de terrain avec l'OPH de Montigny qui est tout à fait d'accord pour les céder à la ville de Montigny. Vous avez la motion en conséquence.

Monsieur le Maire : Merci au Président de l'OPH. Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 14 : Environnement : avenant n° 1 au contrat d'occupation du domaine public relatif à l'exploitation de dispositifs publicitaires

Monsieur le Maire : Point suivant, Sylvie CARUSO. Avenant n° 1 au contrat d'occupation du domaine public relatif à l'exploitation de dispositifs publicitaires

Madame CARUSO : Merci Monsieur le Maire. [Lecture du rapport].

Monsieur le Maire : Merci Sylvie. Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie beaucoup. Ah, pardon. Abstention. Parfait.

Point n° 15 : Commande publique : compte rendu de la commission consultative des services publics locaux du lundi 15 juin 2015.

Monsieur le Maire : Point suivant, Bernard ECKSTEIN, compte rendu de la commission consultative des services publics locaux.

Monsieur ECKSTEIN : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport. Tous ces documents sont joints à cette délibération, et je n'en parlerai pas plus puisque, pour chacun d'eux, on va faire un résumé rapide. La motion est en conséquence.

Monsieur le Maire : Merci Bernard. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Ce sont les traditionnels comptes rendus qui commencent.

Point n° 16 : Commande publique : service des eaux : communication sur le rapport annuel du délégataire du service d'eau potable (SAUR) en 2014

Monsieur le Maire : La litanie continue avec la SAUR.

Monsieur ECKSTEIN : Alors, dans le bilan du rapport de l'eau, les pertes se sont élevées à 865 025 m³, soit 29.25 % de la mise en distribution. Le rendement du réseau est donc de 74.4 %. Il a augmenté de près de 4 % par rapport à l'année dernière. Le total de mise en distribution est de - 1 %. Les ressources principales proviennent de la vallée de Montvaux : 61.31 % de la production et la production sur Montvaux s'est maintenue durant l'étiage à 2 221 m³ par jour. Le volume vendu est de 2 076 174 m³ soit - 2 % par rapport à l'année d'avant. La longueur totale du réseau est de 249 km et il y a 11 667 abonnés. Le taux de renouvellement des compteurs est de 0.4 % ; c'est-à-dire très faible. On n'a pas réussi à en obtenir plus de la SAUR, mais on s'en occupe. Et puis, la vente d'eau en gros vers d'autres collectivités représente 101 182 m³, c'est-à-dire + 6.61 %. On a acheté 210 772 m³ d'eau au SIEVGO qui est près d'Amanvillers. Côté analyses, il y a 100 analyses bactériologiques qui ont été faites et 106 physico-chimiques. L'Agence Régionale de Santé a déclaré l'eau distribuée d'excellente qualité sur le plan bactériologique. L'eau est calcaire : 27.8 à 37.6 C°. Le taux des nitrates varie entre 2.1 et 37.4 mg/litre. La concentration en chlorures a atteint 17 mg sur l'unité de Montvaux et 140 mg sur l'unité de Maison Rouge. Les pesticides : l'Agence Régionale de la Santé note que toutes les substances recherchées, environ 400, sont restées en-dessous des seuils de détection.

Quant aux produits financiers, ils comprennent des recettes d'exploitation, vente d'eau de 2 110 000 M€, les recettes pour compte de tiers, HAGANIS et autres organismes pour 0.98 M€, des travaux de branchement et de produits accessoires, entre autres, gestion des contrats sur les châteaux d'eau.

Les charges comprennent les charges de personnel pour 701 554 € + 2.6 %, la force motrice, la sous-traitance, les impôts et taxes, la structure centrale et les autres dépenses.

L'exercice 2014 se clôture sur un déficit de 65 713 euros. La motion est en conséquence et tout le détail de ce bilan est compris dedans.

Monsieur le Maire : Merci Bernard. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Monsieur LAURENT, allez-y.

Monsieur LAURENT : Merci. Oui, je me saisis de ce point. On n'a pas de remarques particulières, enfin, hormis celles qui ont déjà été faites en commission. On conteste un certain nombre de choses que la SAUR produit dans son rapport. C'était juste

pour rappeler publiquement, et on a eu l'occasion d'en parler, la volonté de notre groupe à un retour en régie municipale dès 2018. Alors, vous savez qu'il y a la loi NOTRE qui va être examinée à partir de lundi. Donc, il faudra voir les contours des compétences. Mais c'est vrai que travailler notamment avec les villes qui sont déjà en réseau avec nous, de Châtel à Marly, c'est à notre sens quelque chose de très intéressant. Voilà, c'était pour rappeler cette volonté que je sais que nous partageons. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Voilà, merci. Nous travaillons, quoi qu'il arrive ... Ah, Madame VOLLMER, je ne vous avais pas vue, excusez-moi.

Madame VOLLMER : Oui, je pense que ... L'an passé, j'avais dit qu'il ne fallait pas se laisser endormir par la SAUR et ses manipulations et ses manœuvres. J'avais aussi dénoncé cette attitude de renoncement à sortir de l'affermage, sous prétexte que cela allait coûter trop cher à la ville. Bon, le bilan de cette société, l'an passé, était, pour la première fois, positif. La ficelle était trop grosse puisqu'aujourd'hui, c'est reparti de plus belle avec un résultat, évidemment, négatif. Si on note effectivement qu'à l'époque, vous avez bien annoncé que vous ne renonciez pas à la remunicipalisation de l'eau. Pour nous, c'est une agence nationale de l'eau qu'il faudrait mettre en œuvre. Trop de personnes aujourd'hui dans le monde ne bénéficient pas d'eau, de ce luxe que représente cette source. Il est souhaitable aussi que dans la future conférence sur le changement climatique, des initiatives soient prises dans ce sens. En tout cas, l'eau n'est pas une marchandise ordinaire. Et, effectivement, il faudrait que ce soit dans le giron public.

Je tiens aussi à réitérer l'attention que j'avais apportée en commission de bien veiller aux délais de prévenance lorsqu'on prendra la décision de sortir de l'affermage. En tout cas, vous ne pourrez pas dire que vous n'étiez pas prévenus. Il y a la loi et aussi la vie d'un contrat. Cette intervention sur l'idée de nationaliser, ou en tout cas, que le bien de l'eau soit dans le giron public, vaut aussi pour les futurs dossiers que l'on va traiter, que ce soit l'eau, le gaz, l'électricité mais aussi les communications. Pour nous, ce ne sont pas des marchandises ordinaires. Elles doivent rester dans le giron public et surtout, que l'on cesse d'ouvrir la porte aux entreprises privées et leur convoitise de cette manne financière importante.

Par le passé, on parlait de nationalisation. C'est une notion publique, noble, qui a prouvé sa valeur et ses possibilités de développement du bien public pour tous, je n'ai pas de mal à en parler, car c'est aussi une proposition que le Conseil National de la Résistance portait dans son programme mis en place dès 1945 et qui a toujours son sens aujourd'hui. Oui, nous sommes en résistance aux appétits privés. Et, malheureusement, nous ne sommes pas très bien entendus par le Gouvernement. Mais nous continuerons à faire ces propositions dans ce sens. Pour ma part, je ne prendrai pas part au vote sur la partie de NUMERICABLE. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur ECKSTEIN.

Monsieur ECKSTEIN : Alors, Madame VOLLMER, vos réflexions vers l'échelon national, c'est bien. Mais ici, on est à Montigny. Alors, à Montigny, on a de l'eau qui est potable, qui n'est pas trop chère, comparativement aux autres prix des autres régions de France, et en particulier aux autres fermiers ou régies municipales de la

région. Alors, on s'évertuera, avec la nouvelle équipe qui constitue le service des eaux déjà aujourd'hui, à maintenir tout cela à un très bon niveau.

Monsieur le Maire : Je ne peux pas dire mieux. Simplement, que nous avons voulu, et quoi qu'il arrive, préserver l'essentiel. C'était la qualité du service public, et notamment du service public de l'eau et sa qualité. Et d'autre part, à travers les négociations récentes que nous avons eues avec les nouvelles équipes de la SAUR, faire en sorte que nous puissions préparer quoi qu'il arrive, la sortie soit en régie municipale, soit au-delà, une communautarisation puisqu'évidemment, la loi pourra peut-être nous y conduire puisque nous sommes déjà dans une sphère intercommunale avec l'eau. On verra l'évolution dans diverses intégrations qui vont avoir lieu au niveau de Metz Métropole. Voilà, merci. Y a-t-il des oppositions ? Une abstention, je crois. Donc, adopté.

Point n 17 : Commande publique : service des eaux : rapport annuel sur le prix et la qualité du service en 2014

Monsieur le Maire : Point suivant, c'est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable. Toujours Bernard.

Monsieur ECKSTEIN : Merci Monsieur le Maire. Donc, les données principales. Le prix de l'eau par SAUR est passé de 0,9800 euro le m3 en 2013 à 0,9248 euro le m3 en 2014. Pour 2015, on est à 0,9353 euro le m3. Le prix moyen toutes taxes et redevances comprises était 3,22 euros le m3 en 2014, pour une facture à peu près de 120 m3, c'est-à-dire un foyer avec deux enfants.

Les recettes du service des eaux sont de 333 187 euros. Le dernier emprunt a été amorti en 2012. Nous n'avons plus d'emprunt pour l'instant. Les travaux réalisés en 2014 s'élèvent à 80 112 euros et la collectivité n'a pas introduit de surtaxe depuis l'affermage de 1993.

Voilà la synthèse qu'on a pu faire pour le service de l'eau. La motion est en conséquence.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Il n'y en a pas. Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 18 : Commande publique : communication du bilan des missions de service public de l'électricité en 2014.

Monsieur le Maire : Point suivant, c'est le service public de l'électricité.

Monsieur ECKSTEIN : C'est l'URM qui nous alimente en électricité. L'URM gère les réseaux d'électricité et l'UEM fournit l'énergie électrique. La gestion des réseaux d'électricité, à Montigny, on a 180,3 km de câbles, plus 845 km en technique souterraine. On a eu des travaux sur des renforcements, des extensions, du renouvellement, des branchements, tout cela au cours de l'année 2014. Le montant total des travaux s'élève à 346 553,13 euros HT, - 48 % par rapport à l'année d'avant. La valeur brute de la gestion du réseau est de 8 902 326,48 euros, + 5,96 %. Et la

valeur de remplacement est de 12 201 011,03 euros, + 22,85 %. Le temps moyen de coupure par client, en moyenne, est de 6 minutes et 27 secondes. Il y a eu durant l'année 5 réclamations. Ce n'est pas beaucoup. Il y a 46,7 gigawatts/heure acheminés tout au long de l'année et 46,4 gigawatt/heure commercialisés au tarif réglementé, mission assurée par l'UEM. Et les recettes nettes hors taxes, acheminement plus fourniture au tarif réglementé s'élèvent à 5 120 300 euros. Il y a eu 52 réclamations, 98,1 % de satisfaction des usagers et 573 foyers ont été concernés par le tarif de première nécessité. C'est inquiétant. Le fonds de solidarité a mis au pot, justement pour aider ces gens-là, 80 000 euros. C'est une augmentation par rapport à l'année d'avant de 6,76 %. Les taxes versées à la commune se montent à 4 639,85 euros au titre de la redevance annuelle de fonctionnement et de 138 308,52 euros au titre de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité. Voilà la synthèse que l'on peut faire du rapport de l'UEM. Si cela vous intéresse, vous lirez ce qui est joint à la délibération.

Monsieur le Maire : Merci Bernard. Je pense qu'il faut retenir 98 % de satisfaction, mais aussi la nécessité d'être extrêmement attentif sur la question de la précarité énergétique. Et à cet égard, le FSL est là aussi pour venir en aide aux nécessiteux. Est-ce qu'il y a des questions, des oppositions ? Il n'y en a pas. Adopté. Ah, excusez-moi, je suis plus rapide que vous. Alors, allez-y, Madame.

Madame VOLLMER : Je suis satisfaite de constater qu'on pourrait se raccrocher sur l'idée qu'il faut venir en aide aux gens qui ont des besoins. Et que l'énergie, cela coûte cher et qu'il faudrait peut-être que cela revienne beaucoup plus dans le giron de la communauté. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame.

Point n° 19 : Commande publique : communication du compte rendu de l'activité de distribution de gaz en 2014.

Monsieur le Maire : Point suivant, compte rendu de l'activité de distribution de gaz.

Monsieur ECKSTEIN : Merci Monsieur le Maire. Donc le gaz, on n'a qu'un seul fournisseur. On a 9 352 clients alimentés, contre 9 353 en 2013. Cela correspond à 166 gigawatt/heure, - 23,15 % consommés sur le territoire de la concession. La longueur totale du réseau est de 64,102 km : - 0,09 % par rapport à l'année dernière. Il y en a en acier, 46,34 % et en polyéthylène, 53,65 %. Les investissements : Gaz de France a fait 113 080 euros d'investissement, c'est-à-dire, + 7,98 %. La valeur totale du patrimoine est, valeur brute, 10 345 372 euros, + 1,08 % et la valeur de remplacement : 23 365 223 euros, c'est-à-dire + 0,98 %. Les charges et recettes : les recettes d'acheminement se montent à 2 303 624 euros, - 9,83 %. Les recettes hors acheminement se montent à 138 442 euros, + 4,42 % Et les dépenses d'exploitation de 956 591 euros, c'est-à-dire - 1,75 %. La redevance annuelle de fonctionnement s'élève à 9 425 euros, + 0,27 %. La qualité et la sécurité de la distribution peuvent se résumer ainsi : il y a eu 164 appels reçus contre 225 en 2013. Cela s'améliore. 100 pour des interventions de sécurité gaz et 64 pour des dépannages. Il y a eu 76 incidents qui ont été constatés sur 112 en 2013 et il y a 170 clients qui ont eu leur fourniture de gaz coupée pour cause d'incident contre 107 en 2013. GRDF a établi des partenariats nationaux autour de quatre axes : le sport, la solidarité,

l'environnement et la santé. Et ils ont participé à nous aider au Jardin des générations qui se trouve près de la rue des Martyrs. Voilà, la motion est en conséquence.

Monsieur le Maire : Ils sont également intervenus sur le Jardin des découvertes. On pourra remercier prochainement nos partenaires sur ces nouveaux espaces. Est-ce qu'il y a des questions sur le gaz ? Docteur WAX.

Monsieur WAX : Au titre du CCAS, je voudrais préciser que le CCAS intervient régulièrement pour la précarité énergétique, électricité et gaz, en complément, bien sûr, de ce que fait le FSL, tout cela pour rassurer bien sûr Madame VOLLMER. On regarde cela de très près tous les vendredis matins.

Monsieur le Maire : Voilà, merci. Je sais le travail qui est effectué et j'en remercie les amis du CCAS. Donc, pas d'opposition et adopté.

Point n° 20 : Commande publique : communication du compte rendu annuel d'exploitation du réseau câblé pour l'année 2014.

Monsieur le Maire : Point suivant, c'est NUMERICABLE, pour achever cette liste.

Monsieur ECKSTEIN : Bon, NUMERICABLE : il y a 17 164 prises dans la ville de Montigny. Il y a eu 44 perturbations. Durée moyenne de rétablissement : 6 heures. Les offres concernent la télévision, internet et la téléphonie fixe. 4 950 logements sont équipés en service « antenne » : - 0,5 % par rapport à l'année dernière. Il y a 4 726 abonnés individuels au service « télévision » : - 4,62 %. 341 en mode analogique : - 19,7 % et 4 385 en numérique, c'est-à-dire - 3,2 %. Les données comptables : il y a eu dans le chiffre d'affaires de la télévision, une baisse de 5,91 %. Le total des charges d'exploitation a baissé de 7,29 % et le résultat d'exploitation a baissé de - 41,51 %. Pour ramener à un résultat net tout confondu à - 30,12 % par rapport à l'année dernière. Ces données ne concernent que l'activité « télévision ». La base d'immobilisation est chiffrée à 3 799 262,11 euros, c'est-à-dire + 4,29 %. Le montant total des investissements sur la concession est de 37 000 euros : + 362,5 euros. Puis, on peut dire simplement aussi que notre ville est belle, ça, on le sait tous, mais on a de temps en temps quelques coffrets qui sont « décapotés », c'est-à-dire que le couvercle est tombé et il faut un certain nombre de semaines, sinon de mois, sinon même un peu plus pour être remis en place par NUMERICABLE. Alors, on bagarre pour qu'il n'en soit plus ainsi à partir de maintenant. Mais on a déjà bagarré avant et on a du mal à les faire agir.

Monsieur le Maire : Voilà, c'est le petit coup de gueule terminal de cet ensemble de rapports. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? donc, on prend acte. Madame VOLLMER ?

Madame VOLLMER ; Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire : Très bien, on avait bien noté.

Point n° 21 : Commande publique : marchés publics : compte rendu de la délégation du Maire

Monsieur le Maire : Ensuite, il s'agit du compte rendu de la délégation du Maire sur les marchés publics dont vous avez bien évidemment la liste. Et évidemment, en cela, nous respectons les articles prévus au Code général des collectivités territoriales. Est-ce qu'il y a des questions, des oppositions ? Il n'y en a pas. Adopté.

Point n° 22 : Finances locales : service des eaux : approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2014

Monsieur le Maire : Point suivant, finances locales. Il s'agit de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2014 du service des eaux. Bernard.

Monsieur ECKSTEIN : Lecture du rapport. Alors, il y a tout le détail dans le rapport qui est joint. Je ne vais pas le lire. On va demander au Maire de sortir. Il est parti ? Donc, vas-y Lucien. C'est à toi de proposer.

Monsieur VETSCH : S'il n'y a pas de question, s'il n'y a pas de remarque. On va le passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux, trois abstentions. Donc, il est accepté à l'unanimité, moins 3 voix.

Monsieur le Maire : Voilà, merci beaucoup. Donc, je vous remercie.

Point n° 23 : Finances locales : service des eaux : affectation du résultat de l'exercice 2014

Monsieur le Maire : Point suivant, c'est l'affectation du résultat de fonctionnement. Bernard ECKSTEIN. [Le micro].

Monsieur ECKSTEIN : Oui, il vous est rappelé que les opérations comptables de l'exercice 2014 consignées dans le compte administratif du service des eaux viennent de vous être annoncées. Vu l'excédent de fonctionnement du compte administratif du service des eaux de 2 597 834,86 euros et considérant qu'il n'y a pas lieu de couvrir un quelconque besoin de financement de la section d'investissement, il est donc proposé au conseil municipal d'affecter le résultat en report à la section d'investissement et la motion qui suit est en conséquence.

Monsieur le Maire : Merci Bernard. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition ? Ah pardon, trois abstentions. On note.

Point n° 24 : Finances locales : service des eaux : demande de subvention

Monsieur le Maire : Point suivant, c'est une demande de subvention à l'agence de l'eau.

Monsieur ECKSTEIN : [Lecture du rapport]. La motion est en conséquence.

Monsieur le Maire : Merci. C'est limpide. Pas de question ? Pas d'opposition ? Trois. On leur demande des sous, alors vous ne pouvez pas vous plaindre quand même. Adopté.

Point n° 25 : Politique de la Ville : contrat de ville 2015-2020 de Metz Métropole : signature à intervenir

Monsieur le Maire : Point suivant, donc, Christian WAX. Contrat de ville 2015-2020 de Metz Métropole.

Monsieur WAX : [Lecture du rapport]. Et donc, la motion est en conséquence.

Monsieur le Maire : Voilà merci. Nous sommes dans un nouveau contexte en effet sur cette affaire du contrat de ville, puisqu'en effet, nous sommes sortis du dispositif en fait du CUCS, qui n'est pas un mauvais signe en soi. Mais il nous faut néanmoins, puisque nous avons été vertueux, continuer à l'être, mais surtout continuer à faire de la prévention, comme nous l'avons toujours fait, et d'être au plus près du terrain et des préoccupations des habitants, et particulièrement aussi, des jeunes dans nos différents quartiers. Et c'est ce que l'on peut appeler en soi une veille active.

Moi, je suis surtout quelqu'un de pragmatique et je crois que rien ne remplace les contacts que nous effectuons et je voudrais saluer aussi le travail qui est effectué par les équipes et plus particulièrement par l'animation urbaine, et Youns DIANI, en particulier, qui fait un travail remarquable puisqu'on en voit les conséquences.

Et par ailleurs, nous sommes maintenant dans un contexte d'intercommunalisation des choses et donc, j'ai présidé, avec les représentants du Préfet, il y a deux semaines, la première réunion du contrat de ville de Metz Métropole. Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a eu plus de monde autour de la table que dans ce conseil municipal. Donc, cela devient quand même assez complexe et je leur ai dit qu'il ne fallait surtout pas qu'on tombe dans la technocratisation des choses. Que ce ne soit pas une usine à gaz, mais qu'on puisse rester vraiment au plus proche de nos concitoyens. Voilà, est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur LAURENT.

Monsieur LAURENT : Effectivement, saluer cette mise en veille active. Je pense que l'agglomération est le bon territoire pour réfléchir aussi à des politiques publiques en réponse. Et évidemment, nous vous autorisons à signer avec vous-même ce contrat.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. J'y suis très sensible. J'essayerai d'être digne de cette confiance. Bien, pas d'opposition ni d'abstention ? Ah, pardon. Vous êtes contre ? Contre. Bon, d'accord, on a bien noté.

Point n° 26 : Enseignement : octroi d'une subvention au Collège Georges de la Tour – Site de Montigny-lès-Metz

Monsieur le Maire : Point suivant, Aude GREGOIRE, pour une subvention au collège Georges de la Tour sur le site de Montigny-lès-Metz.

Madame GREGOIRE : Merci Monsieur le Maire. [Lecture du rapport]. La motion est en conséquence.

Monsieur le Maire : Merci Aude. Est-ce qu'il y a des questions sur cette subvention ? Il n'y en a pas. Opposition, abstentions ? Adopté.

Point n° 27 : Enseignement : Réforme des rythmes scolaires : validation du Projet Educatif Territorial de Montigny-lès-Metz

Monsieur le Maire : Toujours Aude, pour la validation du PET, le Projet Educatif Territorial.

Madame GREGOIRE : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport. La motion est en conséquence.

Monsieur le Maire : Merci Aude. Est-ce qu'il y a des questions ? Mesdames ? Madame VOLLMER a tiré la première. Madame VOLLMER et ensuite.

Madame VOLLMER : Priorité à l'ancienne. Après une mise en place douloureuse de la réforme, l'intérêt de l'enfant doit continuer à préoccuper chacun des partenaires, qu'il soit enseignant, ou représentant de la ville ou d'association. Le dialogue doit se poursuivre, même si parfois, c'est un peu compliqué dans notre société de communication. Cela devrait pourtant être plus facile, mais un support, quel qu'il soit, ne remplacera jamais les échanges directs entre partenaires concernés.

Dans le projet qui nous est proposé, il est important d'y associer les parents dans le comité de pilotage. Je souhaite donc que ce projet soit amendé dès aujourd'hui en y rajoutant un ou deux représentants des parents des écoles, en permettant une rotation régulière pour leur permettre de faire valoir leurs préoccupations sans distinction d'écoles ou de secteurs.

Il serait aussi intéressant d'avoir un bilan plus détaillé du nombre des participants aux différents ateliers et périscolaire par école. Ainsi, aurions-nous une image plus précise des besoins actuels et futurs. Evidemment, la ville dispose de moyens importants, sans pour autant faire exploser les finances de la ville ou faire augmenter encore les impôts. Je réitère encore donc ma proposition d'allouer une partie du résultat de l'an passé à l'enfant, aux rythmes scolaires, aux tarifs des cantines scolaires, mais aussi à la possibilité aux parents d'utiliser leur CSU dans le cadre réglementaire. Merci.

Monsieur le Maire : Madame TISON.

Madame TISON : Merci. Donc, sans intention de remettre en cause le travail qui a été réalisé et en prenant bien en compte les délais qui, semble-t-il, ont été très contraignants, je trouve quand même dommage encore une fois que la commission des affaires scolaires se soit réunie tardivement puisqu'elle a eu lieu cette semaine.

Concernant le Projet Educatif Territorial, du coup, nous voilà dans une situation où on entérine un document qui aurait peut-être mérité d'être complété, ou en tout cas renforcé. Vous nous annoncez que la ville ne voulait pas de la mise en place des

rythmes scolaires. Donc, rendons à César ce qui est à César. C'est bien la majorité municipale qui n'en voulait pas. On en voit désormais les conséquences avec des présentations tardives des dossiers. Et je profite d'ailleurs pour féliciter les structures et les associations qui ont su être extrêmement réactives pour permettre une rentrée scolaire 2014 dans de bonnes conditions. Et il faut dire qu'ils vous ont sortis d'un mauvais pas. Je regrette également la faiblesse de l'ambition pédagogique de ce projet. J'aurais aimé voir apparaître les notions de respect de soi, de respect des autres, de la citoyenneté, les sensibilisations et les bonnes pratiques également à l'utilisation des réseaux sociaux. Et je trouve aussi que l'éveil et la découverte artistique et culturelle manquent un peu de visibilité. Quand est-ce que vous aurez l'occasion de mener une réflexion sur la mise en œuvre d'un plan d'éducation artistique ? Pour ces raisons, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire : Merci. Madame GREGOIRE, pour une petite réponse.

Madame GREGOIRE : Oui, donc, comme nous en avons discuté lors de la commission des affaires scolaires, nous intégrerons un parent dans le comité de pilotage et nous ferons un turn-over parmi nos 6 groupes scolaires. L'étude détaillée des rythmes n'avait pas été demandée là. Le PET qu'on vous présente avait été fait spécialement sur la demande de l'Etat et du Ministère, pour pouvoir bénéficier cette année encore de la subvention. Donc, il y a de l'intérêt que ce soit une étude détaillée, mais nous y viendrons, à cette étude détaillée puisque l'Etat va lancer une grande enquête sur les rythmes scolaires pour avoir les informations nécessaires et cela nous permettra d'avoir une visibilité tout à fait claire de ce que nous avons engagé, de ce qui fonctionne, de ce qui ne fonctionne pas. Et nous essayerons d'améliorer les activités au sein des rythmes scolaires.

Nous essayons d'éveiller les enfants entre 15 h 30 et 16 h 30 par diverses activités qui sont aussi bien culturelles, sportives, scientifiques. Et nous essayons toujours d'améliorer ce dispositif dans les années qui vont venir. Mais on essaye d'avoir une offre tout à fait variée. Nous essayerons, quand c'est possible, avec les enseignants, de poursuivre pédagogiquement, mais ce n'était absolument pas le vœu de l'Education Nationale, de l'Inspecteur principal de l'Education Nationale et du Préfet.

Monsieur le Maire : Bien, merci pour cette réponse approfondie. En effet, je crois que beaucoup de travail a été fait pour la mise en place de cette nouvelle politique des rythmes scolaires, même si nous étions contre légitimement, les parents, encore aujourd'hui, puisque certains me disent « quand est-ce que vous arrêtez ? ». Mais moi, je respecte la loi.

Simplement vous dire que nous allons également essayer d'intégrer l'apprentissage de l'allemand dans cette politique des rythmes scolaires. Et par rapport au périscolaire, il est regrettable que nous n'ayons pas forcément été suivis par l'Education Nationale à cet égard. Et puis je crois qu'il n'est point besoin de faire des études détaillées pour questionner les acteurs de l'éducation qui sont en contact avec les enfants et s'apercevoir que ceux-ci sont extrêmement fatigués. Merci en tout cas pour ces remarques. Y a-t-il des oppositions ? Donc, on a dit deux abstentions. Trois, quatre, cinq, six. Quatre. Cinq abstentions. Il va falloir que je retourne à l'école. Cinq abstentions. Adopté. Six. Ah d'accord.

Point n° 28 : Culture : convention de partenariat entre la bibliothèque municipale et le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville

Monsieur le Maire : Point suivant, Monique SARY. Convention de partenariat entre la bibliothèque municipale et le CHR de Metz-Thionville.

Madame SARY : Merci Monsieur le Maire. [Lecture du rapport]. La motion est en conséquence.

Monsieur le Maire : Merci Monique. Y a-t-il des questions ? Pas d'opposition ? Adopté.

Point n° 29 : Culture : convention de mise à disposition du minibus et du chauffeur par l'Association « Le Carrefour Montignien » dans le cadre des lectures à voix haute en maison de retraite

Monsieur le Maire : Point suivant, convention dans le cadre des lectures à voix haute en maison de retraite.

Madame SARY : Merci Monsieur le Maire. [Lecture du rapport]. La motion est en conséquence.

Monsieur le Maire : Merci. Voilà, et je tiens, à cet égard, à remercier l'ensemble des partenaires qui s'associent ainsi pour des actions au quotidien et qui ne sont pas forcément à forte visibilité médiatique. Mais néanmoins, qui sont très appréciés et qui contribuent à maintenir le lien, un lien essentiel et qui contribue également à la lutte contre l'isolement des personnes âgées, en particulier. Merci en tout cas à toutes les équipes. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Pardon ? Oui, bien sûr, allez-y.

Monsieur LAURENT : Oui, merci. On votera évidemment « pour » ce point, comme on l'a déjà voté par le passé. Ce sont des conventions qui reviennent assez régulièrement et on voulait savoir s'il était possible, à terme, de faire des conventions pluriannuelles, en fait, pour peut-être éviter de les revoter tous les ans. Cela pourrait être intéressant et de nous faire gagner du temps. Merci.

Monsieur le Maire : On examinera cela. Mais je pense qu'il est nécessaire de faire le point régulièrement de toute façon. Bien, pas d'opposition ? On a noté.

Point n° 30 : Fonction publique territoriale : Mise à jour du régime indemnitaire applicable aux agents de la ville

Monsieur le Maire : Point suivant, il s'agit d'une délibération qui est proposée et qui porte adoption du régime indemnitaire des agents territoriaux, et notamment, des personnels de la ville de Montigny. [Lecture du rapport]. Vous avez en fait le détail de toutes ces adaptations et mises en conformité qui vous sont jointes dans la délibération. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Madame VOLLMER.

Madame VOLLMER : Oui, est-ce que vous pourriez nous faire part des remarques du Comité Technique qui a débattu de ces propositions, de ces mises en application ?

Monsieur le Maire : C'était un avis favorable et aucune remarque particulière. Cela s'est passé dans les meilleures conditions possibles. Merci. Pas d'opposition ? Adopté.

Point n° 31 : Fonction publique territoriale : liste des emplois donnant lieu à attribution de logements

Monsieur le Maire : Point suivant, il s'agit de la liste des emplois donnant lieu à attribution de logements. [Lecture du rapport]. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Pas d'opposition ? Adopté.

Point n° 32 : Vœux et motion : motion de soutien à l'Association des Maires de France

Monsieur le Maire : Le dernier point. En fait, c'est une motion que je vous propose de prendre dans le cadre du soutien à l'action de l'Association des Maires de France. Lecture du rapport. Je vous rappelle que le bloc communal joue un rôle très important dans l'économie de notre pays et lorsque nous faisons des investissements dans l'économie locale, c'est très important. Je crois que cela va dans le bon sens et c'est la raison pour laquelle je vous propose cette motion. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame VOLLMER. Monsieur LAURENT ensuite. Madame VOLLMER.

Madame VOLLMER : Lors des derniers débats, régulièrement, j'interviens sur la politique gouvernementale qui était déjà largement entamée sous le gouvernement de Monsieur SARKOZY. On se souvient bien évidemment du bouclier fiscal, des différents avantages qu'il avait donnés aux grandes entreprises. Malheureusement aujourd'hui, on constate que cette spirale se poursuit sous le gouvernement de Monsieur HOLLANDE. Donc, évidemment, lors d'un conseil municipal, j'avais bien, comment dire, appuyé sur le fait que cela représentait 5 et 10 zéros derrière. Donc, imaginez le vertige des Montigniens lorsqu'ils voient ces 50 milliards qui sont des économies qui vont aller vers les grandes entreprises notamment, non pas vers les petites entreprises ou l'artisanat, mais principalement vers les grandes entreprises qui spéculent et qui détruisent l'emploi. On a vu encore hier l'annonce de l'augmentation du chômage. Donc, évidemment, je voterai cette motion sans hésitation. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LAURENT.

Monsieur LAURENT : Oui, merci. Enfin, les 50 milliards dont vous parlez dans les caisses des patrons, il y a pas mal de choses qui sont financées, notamment la réduction du déficit. Alors plusieurs choses à noter. Vous parlez de la commune de Montigny qui estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. Alors là, je partage totalement. D'ailleurs, il n'y a pas que les médias. Aujourd'hui, les Républicains ont sorti un super livre des gabegies socialistes dans les régions. On ne peut pas faire plus superficiel et injuste. Mais bon, comme je vous l'avais dit, je pense que ce point n'est ni de gauche ni de droite. Il dépasse vraiment l'intérêt général. Alors, moi, je n'ai pas compris un truc, c'est la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux. A partir du moment où l'Etat rend un service, c'est normal que cela ait un coût, qu'il faille le payer. Je ne pense pas que ce soit le bon combat. Sur le

fond de la motion, au-delà de ça, cela ne nous empêchera pas de voter « pour » cette motion, parce qu'effectivement, je pense que les réductions et les économies ne doivent pas se faire à cette échelle, à l'échelle des communes. Il faut quand même rappeler que ce sont 70 % des investissements en France qui sont faits par les collectivités territoriales. Et je pense que ce n'est vraiment pas une solution pour aller vers de la croissance et vers du mieux en France. Donc, on votera « pour » cette motion. Et on aurait déjà pu en voter à l'époque de SARKOZY puisque les baisses de dotation datent depuis quand même déjà assez longtemps. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui, ce sont simplement 7 % que l'Etat prélève pour permettre la gestion de ces produits de la collecte de nos impôts et sur son recouvrement. Mais quelque part, cela assure aussi le recouvrement et la garantie des produits. Voilà, merci en tout cas pour ces remarques. Donc, s'il n'y a pas d'oppositions ... Monsieur, vous votez « contre » ou « pour » ? Pardon ? Vous votez « contre » la motion. Bien, on a bien noté que vous êtes contre les Maires de France. Par ailleurs, nous avons pris bonne note que la République s'est exprimée ce soir.

Merci en tout cas. Bonne soirée et je vous souhaite à toutes et à tous un agréable été et de belles vacances et je vous invite, pour terminer, à prendre le verre de l'amitié au fond de la salle. Merci et bon retour dans vos foyers.

Le Secrétaire de séance

Hervé BROUILLET